

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE

Avis de convocation à l'assemblée générale annuelle

Philippe Boudreau, erg.
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE

Les membres de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec sont convoqués à l'assemblée générale annuelle 2019 (AGA). L'assemblée se tiendra immédiatement après la clôture du colloque annuel de l'Ordre.

Date : Jeudi 26 septembre 2019

Heure : 16 h 45

Lieu : Centre d'événements et de congrès interactif (CECi) Trois-Rivières
1620 rue Notre-Dame Centre, Trois-Rivières

PROJET D'ORDRE DU JOUR

- Ouverture de l'assemblée générale annuelle
- Constatation de la régularité de la convocation et vérification du quorum
- Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle
- Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 27 septembre 2018
- Rapport des élections 2018
- Rapport de la présidence sur les activités de l'exercice
- Rapports de la direction générale, des comités et des activités de l'Ordre
- Dépôt des états financiers audités de l'exercice 2018-2019
- Nomination des auditeurs pour l'exercice financier 2019-2020
- Cotisation des membres de l'Ordre pour l'exercice financier à venir
 - Rapport sur la consultation prévue à l'art. 103.1 du Code des professions
 - Nouvelle consultation des membres présents à l'assemblée générale
- Approbation de la rémunération des administrateurs élus
 - Rémunération des administrateurs élus
 - Rémunération de la présidence
- Levée de l'assemblée générale annuelle

En vertu de la nouvelle politique encadrant le déroulement des assemblées générales de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec (voir texte en page 4), un ergothérapeute qui souhaite ajouter un point au projet d'ordre du jour de l'AGA doit le faire par écrit au directeur général et secrétaire de l'Ordre, et ce, au minimum 21 jours avant sa tenue. Le comité exécutif de l'Ordre décidera ensuite si le point est ajouté à l'ordre du jour et le directeur général et secrétaire de l'Ordre communiquera à tous les membres l'ordre du jour final de l'AGA au moins dix (10) jours avant sa tenue. Toutefois, veuillez noter qu'aucune résolution ne pourra être adoptée par l'assemblée concernant ce sujet. De plus, aucun autre ajout n'est permis à l'ordre du jour lors de la tenue de l'AGA.

Cette nouvelle façon de faire vise à s'assurer que l'ordre du jour final de l'AGA est connu de tous les ergothérapeutes. En effet, quand un sujet est ajouté à l'ordre du jour lors de la tenue de l'AGA, des membres qui n'y sont pas auraient peut-être décidé d'y assister s'ils en avaient été informés.

Finalement, si vous désirez obtenir une copie du projet de procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 27 septembre 2018, veuillez communiquer avec madame Nelly Grignon à grignonn@oeq.org.

MOT DU PRÉSIDENT

Médiatisation publique d'allégations d'abus de pouvoir des ordres

Alain Bibeau, erg., M. Sc.
PRÉSIDENT

Je souhaite faire un bref retour sur des événements médiatisés récents visant le système professionnel et ciblant plus spécifiquement certains ordres, dont le nôtre. Je fais ici référence aux diverses communications de professionnels sur les réseaux sociaux alléguant des situations de harcèlement et de violence psychologique exercées à leur endroit par leur ordre, et souvent plus spécifiquement par le syndic de leur ordre.

Un thème récurrent

D'entrée de jeu, il faut convenir que des dénonciations de ce genre ne sont pas nouvelles. L'hiver dernier une résurgence médiatique s'est produite sur ce thème à la suite de la publication d'un livre faisant état des déboires professionnels d'un médecin avec son ordre et son syndic. Cette cause, très médiatisée sur les réseaux sociaux, a permis à d'autres de s'exprimer sur le sujet. Ainsi, plusieurs professionnels ont émis des commentaires parfois suspicieux quant aux agissements potentiels des syndicats de leur propre ordre.

Une situation délicate

C'est dans ce contexte qu'une ergothérapeute a publié plusieurs capsules vidéo sur une page Facebook afin de dénoncer le traitement négatif qu'elle aurait vécu de la part de l'Ordre, plus particulièrement dans le cadre de son inspection professionnelle. Ses propos exprimés publiquement, critiquent et remettent en question tant le processus, que les résultats dont les mesures de perfectionnement identifiées.

L'Ordre ayant pris connaissance de cette sortie publique dans les médias sociaux s'est retrouvé dans une situation délicate. En effet, le respect de la confidentialité requise par l'Ordre en la matière a empêché toute réponse publique à ces allégations.

L'Ordre a tout de même suivi les événements afin de s'assurer que les propos tenus n'étaient pas diffamatoires vis-à-vis des membres du personnel de l'Ordre dont ceux impliqués directement dans l'inspection de cette ergothérapeute. De plus, l'Ordre s'est assuré de réitérer toute sa confiance dans le travail réalisé tant par ses employés que par les membres de ses comités et de ses instances d'inspection professionnelle directement concernés.

Des répercussions

Évidemment, une situation de genre n'est pas sans créer un certain choc au sein de l'organisation. Il s'agit d'un dur rappel à notre réalité d'ordre, à la complexité de nos obligations, et plus particulièrement ici, à nos décisions parfois difficiles devant être rendues. Néanmoins, je me dois de vous assurer qu'en aucun temps l'Ordre n'accepterait que quiconque de ses commettants agisse de manière abusive auprès des ergothérapeutes dans ces situations. D'ailleurs, dans le cadre de nos discussions au CA, certains administrateurs ergothérapeutes ayant visionné ces témoignages ont mentionné avoir été secoués par l'expression durement vécue de cette expérience d'inspection professionnelle. De plus, tous reconnaissent le stress pouvant être vécu par des ergothérapeutes lors du processus d'inspection, tout comme d'ailleurs lors d'enquête du syndic. À ce titre, sachez que les membres du CA sont sensibles et rigoureux quant à cette exigence de constamment porter un regard critique et évaluatif sur nos manières de faire les choses en la matière.

Par ailleurs, une telle situation n'est pas sans effet sur la recrudescence de perceptions négatives envers l'Ordre et risque de nourrir un sentiment de peur chez certains ergothérapeutes appréhendant une inspection à venir. Toutefois, comme Président je me dois de vous rassurer et de vous préciser que même si tout n'est pas parfait, les résultats globaux de l'inspection présentent une autre perspective, celle-là positive, qu'il faut aussi considérer.

Faire les choses avec rigueur

En effet, il faut se rappeler que la culture de l'Ordre s'est depuis toujours ancrée au vieil adage « Cent fois sur le métier remettez votre ouvrage ». Ainsi, et je peux vous en témoigner de manière privilégiée depuis les dernières années, l'Ordre est toujours soucieux de faire les choses avec rigueur dans le respect des personnes et sans ne jamais rien prendre pour acquis. Conséquemment, l'Ordre est inscrit dans une démarche d'amélioration continue de toutes ses activités. Le volet de l'inspection professionnelle n'y fait pas défaut, bien au contraire, ce dernier ayant été l'objet de nombreux développements très concluants au cours des dernières

SOMMAIRE

MOT DU PRÉSIDENT

Médiatisation publique d'allégations d'abus de pouvoir des ordres	1
Démarches interordres contre la déprofessionnalisation	2

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE

Avis de convocation à l'assemblée générale annuelle	1
Nouvelle politique encadrant le déroulement des assemblées générales de l'Ordre	4
Consultation des membres sur la cotisation	9

ÉCHOS DE L'ORDRE

Remises de prix et de bourses de l'OEQ	3
Commandites et partenariats : quelques balises	3
L'Ordre prend un engagement envers un développement responsable de l'intelligence artificielle	4
Nomination d'Isabelle Sicard	10

TRAVAUX DE L'ORDRE

L'initiative internationale de standardisation des diètes pour la dysphagie (IDDSI)	5
Plan Alzheimer du ministère de la Santé et des Services sociaux	6
Outils de communication de l'Ordre : nouveautés à venir	6
Programme d'inspection professionnelle 2019-2020	7
Création d'un comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie	10
Accès aux dossiers professionnels en milieu scolaire	11

ÉCHOS DES MEMBRES

Des ergothérapeutes obtiennent d'importantes bourses	8
Une ergothérapeute au cœur d'un projet de création participative	11
Des prix Stars du réseau de la santé remis à des ergothérapeutes	15

L'ORDRE ET SES PARTENAIRES

Programme des services de santé non assurés pour les Premières Nations et les Inuits	5
Plan d'action en santé mentale du ministère de la Santé et des Services sociaux	8
Observatoire des tout-petits	13
Projet de réadaptation en santé mondiale	13

EN DIRECT DU GOUVERNEMENT

Institut de la statistique du Québec	13
Accès par les ergothérapeutes au Dossier Santé-Québec	13

LES ERGOTHÉRAPEUTES ET LA RECHERCHE

Aborder la sexualité avec une clientèle post-avec en réadaptation	13
CARNET D'ADRESSE WEB	13

LE BUREAU DU SYNDIC AVISE

La vérification administrative de la CNESST	14
BABILLARD	8, 9, 14
NOUVEAUX MEMBRES	15
FORMATION CONTINUE	15
9 ^e Colloque annuel de l'Ordre	14
Programme 2019-2020	16
Activités offertes par d'autres organismes	16

MOT DU PRÉSIDENT (SUITE)

► SUITE DE LA PAGE 1

années. D'ailleurs, vous nous l'avez clairement exprimé à travers vos réponses à nos sondages (anonymes et confidentiels) effectués auprès des ergothérapeutes ayant été inspectés. Un degré de satisfaction relativement élevé a été constaté chez les ergothérapeutes qui y ont répondu. Aussi, il faut savoir que seulement 4 % des ergothérapeutes inspectés réaliseront des cours de perfectionnement ou des stages et que cela se passe positivement dans la plupart des cas.

D'ailleurs, je vous invite à revoir nos nombreux écrits en la matière (éditions antérieures de *L'Ergothérapie express*; section pour les ergothérapeutes du site web de l'Ordre; le dépliant *L'inspection professionnelle de la compétence. Une occasion de réflexion, d'évaluation et d'échange au bénéfice du public et des ergothérapeutes*¹) pour mieux comprendre ce qui se fait et vous rassurer sur ce à quoi vous attendre lors d'une inspection.

L'inspection professionnelle, un outil essentiel à notre mission

L'inspection professionnelle des ergothérapeutes constitue l'un des outils essentiels permettant à l'Ordre de remplir son mandat de surveillance de l'exercice. L'Ordre a basé ses façons de faire sur une approche autoréflexive qui est portée par chaque ergothérapeute. Aussi, l'Ordre considère qu'il s'agit pour l'ergothérapeute inspecté d'une occasion privilégiée de faire le point sur sa pratique professionnelle afin de s'assurer d'offrir au public des services de qualité. Ainsi, l'inspection professionnelle s'avère un levier névralgique de la confiance de la population envers la finalité de notre système professionnel québécois : la protection du public. Toutefois, bien que l'inspection professionnelle ne se veut pas répressive par essence, mais plutôt préventive, elle reste, de par sa nature, empreinte d'un sentiment mitigé puisqu'il est question de laisser poser par d'autres ergothérapeutes un regard sur sa pratique et sur ses compétences. Cependant, il faut se rappeler que cela est vrai pour tous les professionnels des ordres et pas seulement les ergothérapeutes.

Des travaux systémiques en cours

D'ailleurs, conscient de cet enjeu perpétuel relié à ce devoir épineux pour l'ensemble des ordres, je vous informe que l'Office des professions du Québec (l'Office) a entrepris un grand chantier en la matière. En effet, des travaux sont en cours depuis peu au sein du système professionnel dans l'objectif d'analyser l'ensemble des dimensions inhérentes au processus d'inspection des ordres. À terme, ce chantier d'envergure de l'Office vise au développement d'un guide des bonnes pratiques en inspection professionnelle et utile aux ordres.

De plus, dans une convergence gouvernementale souhaitée de porter un regard global sur les mécanismes de surveillance et d'enquête des ordres, un autre exercice lié a été récemment initié. Plus spécifiquement, la ministre de la Justice, responsable de l'application des lois professionnelles, M^{me} Sonia LeBel, a interpellé les ordres, par la voix du Conseil Interprofessionnel du Québec (CIQ) en l'invitant à faire un état de situation sur les processus d'enquête des syndicats.

À ce titre, il faut savoir que le CIQ a décidé de se doter, en mai dernier, d'un Comité de travail extraordinaire sur les pouvoirs des syndicats et les mécanismes pour évaluer leur fonction. Ce comité est composé de représentants des ordres, dont des syndicats, des présidents, des administrateurs représentants du public, et divers experts extérieurs (p. ex. expert en enquête, expert en droit criminel, pénal et disciplinaire). Leurs travaux viseront à informer la ministre quant à l'appréciation des mécanismes en place ainsi que proposer, le cas échéant, les meilleures pratiques en la matière.

Finalement, l'Ordre tient à vous informer que fidèle à ses habitudes, il veillera à contribuer d'une manière active à ces travaux d'importance et s'engage à l'avance à en tirer les meilleures leçons possible pour ses propres pratiques.

1. <https://bit.ly/2xUyZWh>

Démarches interordres contre la déprofessionnalisation

Les ordres professionnels du domaine de la santé mentale et des relations humaines (ci-après les ordres) incluant l'Ordre des ergothérapeutes ont récemment décidé d'énoncer publiquement leur position commune quant à la contribution des professions réglementées, et cela au-delà des activités réservées.

Un constat préoccupant

Les ordres ont fait un constat préoccupant touchant les fondements mêmes du Projet de loi n° 21 (Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines). Plus précisément, ils ont observé une tendance dans certains milieux à ne pas reconnaître la pertinence pour un intervenant d'appartenir à un ordre professionnel dès qu'une ou des activités réservées ne sont pas présumées requises à l'exercice des fonctions du poste qu'il occupe.

Ce phénomène de déprofessionnalisation ambiant se confirme de différentes autres façons. On peut penser, par exemple à l'affichage de postes dans divers milieux qui ne présentent pas l'obligation pour les futurs titulaires d'être membre de leur ordre alors que le champ d'exercice exprimé dans les libellés de ces fonctions est celui d'une profession réglementée. On peut aussi remarquer la récurrence du discours et des décisions prises dans certains milieux, qui remettent en question l'importance de l'appartenance à un ordre professionnel pour des raisons administratives ou pour de soi-disant contraintes liées aux normes de pratique établies par les ordres. À ces exemples s'ajoute une décision récente de la Cour supérieure du Québec (Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval c. Sylvestre)¹, dont la cause fut introduite ici par un syndicat, et où un employeur du réseau public s'est vu refuser le droit d'exiger d'un candidat à un poste de spécialiste en activité clinique d'être membre d'un ordre professionnel.

D'autre part, les professions et la protection du public dont les ordres ont la responsabilité ne peut se réduire uniquement à l'exercice d'activités réservées, cela sans tenir compte d'une complexité plus large et tributaire de la spécificité du champ d'exercice respectif de chacun. La compréhension autre qui est décriée ici est réductionniste, malheureuse et certainement préjudiciable pour la population qui nécessite des

services compétents. De plus, cela va à l'encontre des normes et de la réglementation professionnelle, des valeurs des ordres et des exigences de collaborations interprofessionnelles qui visent à favoriser une complémentarité des expertises de différents professionnels compétents.

Il importe de rappeler que l'adoption du Projet de loi n° 21 a apporté des modifications au Code des professions en modernisant le champ d'exercice des professions visées ainsi qu'en leur réservant certaines activités, le plus souvent en partage. La réserve de ces activités s'expliquant, par le risque important de préjudices liés à leur réalisation, le degré de complexité qu'elles comportent et de l'obligation qu'elles soient réalisées par des professionnels membres de leur ordre eu égard à leur formation, leur compétence et leur imputabilité.

Un nivellement vers le bas non souhaitable

Cependant, alors que le Projet de loi n° 21 voulait mieux protéger les personnes ayant un problème de santé mentale, son interprétation actuelle chez de nombreux décideurs tend trop souvent à cibler les professionnels uniquement pour pourvoir les postes impliquant la réalisation des activités réservées et de créer d'autres postes ne nécessitant pas l'encadrement d'un ordre professionnel pour interagir avec la clientèle. Il s'agit, de l'avis des ordres, d'un nivellement vers le bas non souhaitable et que, paradoxalement, la modernisation du Code des professions voulait justement prévenir.

Il est désolant de constater que cette méconnaissance dans diverses instances et chez certains employeurs vient compromettre la qualité et la sécurité des évaluations, des interventions, des soins et des services dans les différents réseaux (santé mentale, services sociaux, scolaires, employabilité, etc.), et ce, même lorsque la réalisation des activités réservées n'est pas toujours requise. Pour les ordres, il est incontestable que cette tendance à la déprofessionnalisation des effectifs n'est certainement pas non plus une solution à la pénurie de main-d'œuvre comme cela est trop souvent entendu.

Aussi, bien que les ordres soient conscients des pressions qui s'exercent sur les différents acteurs dans l'offre de services à la population, cela ne peut

pas justifier des solutions qui entraînent une diminution de la protection du public et des risques accrus de préjudice à des populations déjà particulièrement vulnérables.

Conserver les garanties d'intégrité et de qualité de l'exercice

À l'instar des autres ordres concernés, l'Ordre réaffirme qu'il faut collectivement conserver les garanties d'intégrité et de qualité de l'exercice offertes à la population, et auxquelles elle s'attend, ainsi que de tenir compte du risque de préjudice que comportent un bon nombre d'interventions, même si elles ne sont pas réservées. Ainsi, par le biais d'un énoncé de position commun, les ordres concernés ont partagé avec les plus hautes instances du système professionnel leurs préoccupations.

Les ordres sont résolus plus que jamais à intervenir de manière collective vis-à-vis de cet enjeu. D'ailleurs, l'Office des professions du Québec reconnaît que cet enjeu concerne directement la protection du public. Aussi, l'Office s'est engagé par la voix de sa présidente, M^{me} Diane Legault, à porter ce dossier à l'attention de la ministre de la Justice, responsable de l'application des lois professionnelles, M^{me} Sonia LeBel. De plus, les ordres ont été encouragés à poursuivre leurs représentations auprès des différents partenaires et décideurs afin de faire valoir leur point de vue. À terme, les actions et la recherche de solutions devront viser à modifier les mentalités et les pratiques en la matière et permettre d'enrayer le phénomène de déprofessionnalisation et d'endiguer la fragilisation associée du système professionnel.

Pour l'Ordre, il est clair que la prestation de services de qualité à la population et la protection du public doivent demeurer des objectifs phares. L'Ordre est particulièrement concerné par cet enjeu alors que trop souvent le champ et les activités des ergothérapeutes sont visés. Par conséquent, je peux vous assurer que l'Ordre continuera de ne ménager aucun effort, seul ou regroupé avec d'autres ordres, afin que les fondements du système professionnel soient respectés. Notre mission en dépend.

1. <https://bit.ly/2X7RPU2>

ÉCHOS DE L'ORDRE

Remises de prix et de bourses

Des représentants de l'Ordre ont participé à plusieurs événements dans les derniers mois afin de souligner le travail d'ergothérapeutes à travers le Québec, dans le cadre du programme Prix, bourses et subventions de l'Ordre.

Le 10 mai, c'est lors de la toute première édition des *Journées pivots : mieux vieillir* organisées par le Centre de recherche sur le vieillissement (CdRV) en collaboration avec le programme de gérontologie de l'Université de Sherbrooke et le CIUSSS de l'Estrie – CHUS qu'a été remise officiellement la bourse de recherche projet de doctorat 2017 à monsieur Pier-Luc Turcotte. Son projet s'intitule « REPAIRS — Repenser l'ergothérapie au soutien à domicile pour favoriser la participation sociale des aînés : vers le déploiement et l'implantation d'un continuum d'interventions innovantes ».

Lors de ce même événement, la bourse de recherche projet de maîtrise 2018 a été attribuée officiellement à Natasa Obradovic pour son projet « Prendre soin d'un animal de compagnie : comprendre l'équilibre entre les bienfaits et les contraintes de cette occupation pour soutenir l'autonomie et la sécurité des aînés fragiles vivant dans la communauté ».

Le prix de l'OEQ est décerné depuis 1974 à chacun des finissants en ergothérapie des programmes universitaires québécois ayant obtenu le meilleur résultat de sa cohorte pour l'ensemble de sa formation clinique. C'est lors du *Symposium annuel des programmes d'ergothérapie et de physiothérapie de l'Université de Sherbrooke*, qui a eu lieu le 2 mai, que le président Alain Bibeau a remis le prix de l'OEQ à Émilie Vachon. Lors du *Strawberries and Champagne Convocation Reception* de l'Université McGill qui a eu lieu le 28 mai dernier, M. Alain Bibeau a remis le prix de l'OEQ à Dina Lepiane. Finalement, à l'occasion de la Collation des grades de l'Université de Montréal, le prix de l'OEQ a récompensé madame Valérie Bolduc pour sa distinction particulière dans l'ensemble de ses stages cliniques.

Nous souhaitons à toutes les lauréats félicitations pour leurs réalisations !



Émilie Vachon et Alain Bibeau.



Diane Lepiane et Alain Bibeau, crédit photo Edmond Chung.



Pier-Luc Turcotte, Alain Bibeau, Natasa Obradovic et Gina Bravo, directrice scientifique du Centre de recherche sur le vieillissement.



Catherine Roberge, Valérie Bolduc et Johanne Higgins, directrice des programmes d'ergothérapie de l'Université de Montréal.

ÉCHOS DE L'ORDRE

Commandites et partenariats : quelques balises

L'Ordre effectue à l'occasion des ententes de commandites et de partenariats avec différents acteurs. Ces ententes sont réalisées selon les plus stricts standards afin de préserver l'indépendance de l'Ordre, d'éviter tous conflits d'intérêts et de maximiser son objectivité.

Ayant pour mission première la protection du public, l'Ordre doit tout de même bien baliser ces ententes afin de ne pas remettre en cause son indépendance, son objectivité et le respect de sa mission. Le Conseil interprofessionnel du Québec a fait produire un Avis relatif aux commandites et partenariats qui fait état de 10 recommandations et balises. L'Ordre a pris acte de cet avis et prendra les mesures nécessaires afin de suivre ces recommandations.

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE

Nouvelle politique encadrant le déroulement des assemblées générales de l'Ordre

Philippe Boudreau, erg.
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE

Lors de l'assemblée générale annuelle (AGA) tenue le 27 septembre dernier, l'Ordre a constaté une importante participation de membres comparativement aux années précédentes. Une telle participation est positive et est de nature à susciter des discussions des plus intéressantes concernant les activités de l'Ordre.

En considérant qu'il s'agissait de la première AGA depuis les changements apportés aux obligations décrites dans le Code des professions concernant les assemblées générales, l'Ordre a profité de cette expérience pour définir une politique encadrant le déroulement des assemblées générales de l'Ordre. L'objectif de cette politique est de rendre explicite le déroulement de ces assemblées afin de faire en sorte qu'il soit le plus transparent, efficace et propice à la participation des membres présents.

Cette nouvelle procédure a été adoptée par le conseil d'administration de l'Ordre le 14 juin dernier et est dorénavant disponible sur le site Web de l'Ordre à la section À propos de l'Ordre \ L'organisation \ Assemblée générale annuelle. Elle décrit notamment :

- Les pouvoirs des membres réunis en assemblée générale ;
- Les modalités entourant l'avis de convocation et la modification du projet d'ordre du jour ;
- Les balises entourant la consultation des membres sur le montant de la cotisation lors de l'AGA ;
- Les balises entourant la convocation des assemblées générales extraordinaires ;
- Qui a le droit de vote et comment ;
- Les balises entourant la rédaction du procès-verbal.

Si vous avez des questions entourant cette politique, veuillez communiquer avec madame Nelly Grignon à grignonn@oeq.org.

ÉCHOS DE L'ORDRE

L'Ordre prend un engagement envers un développement responsable de l'intelligence artificielle



< >
Déclaration de Montréal
IA responsable_
< / >

L'Ordre est signataire de la déclaration de Montréal pour un développement responsable de l'intelligence artificielle (IA). La déclaration de Montréal est une initiative de l'Université de Montréal qui a mené des travaux de coconstruction pendant plus d'un an auprès de plus de 500 citoyens, experts et parties prenantes. L'objectif de la déclaration de Montréal est de mettre le développement de l'IA au service du bien-être de tout un chacun et d'orienter le changement social en élaborant des recommandations ayant une forte légitimité démocratique. Elle s'articule sous la forme de principes, une sorte de boussole éthique qui permet d'orienter le développement de l'IA vers des finalités moralement et socialement désirables. Les principes sont le bien-être, le respect de l'autonomie, la protection de l'intimité et de la vie privée, la solidarité, la participation démocratique, l'équité, l'inclusion de la diversité, la prudence, la responsabilité et le développement soutenable.

Pour en savoir plus : <https://www.declarationmontreal-iaresponsable.com/>

NOUVEAU
AU DÉPARTEMENT
D'ERGOTHÉRAPIE

Programme court de 3^e cycle en

ENGAGEMENT ET ESPACES HABILITANTS (0928)

- Offert exclusivement au campus de l'UQTR à Drummondville -

AUTOMNE 2019

Admission en cours

Campus de l'UQTR à Drummondville

555, boulevard de l'Université, Drummondville (Québec) J2C 0R5 | Tél. : 819 478-5011

uqtr.ca/fc.drummondville

DONATEURS - FONDATEURS

DRUMMONDVILLE
Capitale du développement

UV
MUTUELLE

SOPREMA

SOUCY

Desjardins
Caisse de Drummondville
Coopérer pour créer l'avenir

UQTR



Université du Québec
à Trois-Rivières

Campus de Drummondville



TRAVAUX DE L'ORDRE

L'initiative internationale de standardisation des diètes pour la dysphagie (IDDSI)

Lancée en 2012, l'initiative internationale de standardisation des diètes pour la dysphagie (IDDSI¹) émane d'un groupe de professionnels (diététistes, ergothérapeutes, infirmiers, ingénieurs en mécanique, médecins, orthophonistes, physiothérapeutes, et scientifiques en nutrition) provenant de nombreux pays. Au final, une terminologie globale standardisée a été mise au point pour améliorer la sécurité des patients dysphagiques. Plus spécifiquement, des définitions décrivant les aliments à texture modifiée et les breuvages épaissis utilisés chez ces personnes de tout âge et de tout environnement de soins ont été élaborées².

Ainsi, l'IDDSI promeut l'établissement précis et standardisé de noms, de définitions et de mesure d'évaluation des textures et des consistances alimentaires. Il est proposé comme un outil intéressant, notamment afin de favoriser l'utilisation d'un langage commun entre les différents professionnels concernés ainsi que pour soutenir l'éducation et la formation des personnes dysphagiques et leurs proches quant aux adaptations à faire aux aliments afin d'assurer la sécurité et l'amélioration de l'efficacité de leur déglutition.

En effet, les auteurs précisent avoir adopté une approche avec des descriptions illustrées et détaillées de terminologie associées aux textures et consistances alimentaires. Cela avec l'objectif, dans son utilisation auprès des personnes dysphagiques notamment celles à domicile, de mieux soutenir leur compréhension et leur adhésion aux modifications recommandées.

Par ailleurs, il est important de savoir que cette terminologie proposée par l'IDDSI est en cours d'implantation au sein des établissements de santé du Canada. Pour le Québec, l'Ordre a appris qu'un sous-groupe interprofessionnel pancanadien avait été créé récemment afin d'analyser les impacts et

avantages d'une mise en œuvre éventuelle de l'IDDSI au Québec.

Les objectifs de ce sous-groupe de travail visent à :

- Établir les correspondances entre les pratiques actuelles en dysphagie au Québec et au Canada;
- Offrir aux professionnels concernés, une information objective en français sur les terminologies et méthodes d'évaluation des textures modifiées et breuvages épaissis disponibles pour les personnes atteintes de dysphagie de tout âge, culture et cela selon les réalités des différents environnements de soins;
- Favoriser la collaboration interdisciplinaire pour l'utilisation d'une terminologie standardisée et pour la recherche en dysphagie au Québec.

L'OEQ ne saurait trop insister sur la nécessité de s'assurer que les ergothérapeutes œuvrant auprès de la personne dysphagique s'inscrivent dans cette démarche, tant dans le plein déploiement de leurs compétences que dans un mode de collaboration interprofessionnelle, et cela dans le but d'offrir des services efficaces et de la plus haute qualité possible. Dans une perspective de connaître les développements scientifiques récents en appui à sa pratique professionnelle, l'OEQ invite donc les membres à prendre connaissance du système élaboré par l'IDDSI qui fait actuellement l'objet d'un consensus international en matière d'alimentation adaptée pour les personnes dysphagiques.

¹ International Dysphagia Diet Standardisation Initiative, <https://iddsi.org/framework/>

² Groupe de référence canadien des experts IDDSI formé en préparation du lancement de l'IDDSI, <https://bit.ly/2ZJtANu>

L'ORDRE ET SES PARTENAIRES

Programme des services de santé non assurés pour les Premières Nations et les Inuits

Le ministère des Services aux Autochtones Canada du Gouvernement du Canada a annoncé que le Programme des Services de santé non assurés (SSNA) accepte désormais les recommandations écrites ou le rapport d'évaluation des ergothérapeutes pour certains articles d'équipements médicaux et fournitures médicales (EMFM). Une liste exhaustive des articles que les ergothérapeutes peuvent recommander se trouve sur le site Web du gouvernement du Canada (<https://bit.ly/2JBsOgD>). Pour toute demande de renseignements sur le Programme des SSNA, veuillez écrire à NIHB-SSNA@hc-sc.gc.ca.



Ordre des ergothérapeutes du Québec

2021, avenue Union, bureau 920
Montréal (Québec) H3A 2S9
Tél. : 514 844-5778 ou 1 800 265-5778
Télé. : 514 844-0478
www.oeq.org

Rédaction : Alain Bibeau, Philippe Boudreau, Florence Colas, Guylaine Dufour, Jacinthe Massé, Catherine Roberge, Isabelle Sicard, Nathalie Thompson.

Graphisme : Mardigrafe

Tirage : 4800 exemplaires
ISSN 1192-0246

N° de convention 40027757 de la Poste-publications

REMARQUES :

- 1) Les articles non signés émanent de la rédaction.
- 2) Les articles qui n'émanent pas de la rédaction sont signés par leur auteur. Les opinions et points de vue qu'ils contiennent n'engagent que ce dernier.
- 3) La publication d'annonces publicitaires dans le présent bulletin ou la mention de produits ou de services dans les textes ne signifie pas que l'Ordre les approuve ni qu'il s'en porte garant.
- 4) La transmission d'encarts publicitaires dans le même envoi que le présent bulletin ne signifie pas que l'Ordre approuve les produits ou services ainsi offerts ni qu'il s'en porte garant.
- 5) La reproduction des textes apparaissant dans le présent bulletin est autorisée avec mention de la source.
- 6) L'utilisation du masculin n'a d'autre but que d'alléger la lecture des textes.



Service unique, protections adaptées L'assurance pensée pour les membres de votre Ordre



Faites comme plus de 100 000 professionnels qui font déjà confiance à La Personnelle pour leurs assurances*.

Voyez ce que La Personnelle peut faire pour vous
1 888 476-8737
lapersonnelle.com/oeq



laPersonnelle
Assureur de groupe auto, habitation et entreprise
Tarifs de groupe. Service unique.

TRAVAUX DE L'ORDRE

Plan Alzheimer du ministère de la Santé et des Services sociaux

L'initiative ministérielle sur la maladie d'Alzheimer et autres troubles neurocognitifs majeurs (Plan Alzheimer) entamée il y a déjà plusieurs années poursuit son cours. Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a consacré des efforts importants notamment aux travaux pour le développement des services offerts en première ligne aux personnes atteintes et à leurs proches, et à la mise en place dans plusieurs régions de projets auprès de nombreux groupes de médecins de famille (GMF).

L'Ordre des ergothérapeutes du Québec (l'Ordre) avait interpellé les hautes instances ministérielles dès l'annonce de la mise en œuvre du Plan Alzheimer pour les sensibiliser à l'absence quasi totale de la contribution des ergothérapeutes. Et on se souviendra qu'à la même époque l'Ordre avait fait face à un revirement de situation, c'est-à-dire l'annonce de la décision ministérielle de ne pas intégrer les ergothérapeutes au sein des GMF contrairement à ce qu'on lui avait annoncé au départ.

Depuis, l'Ordre n'a jamais cessé de militer, arguant que le Plan Alzheimer ne comprenait pas l'apport des ergothérapeutes malgré le fait que la nature même des activités professionnelles identifiées ciblait clairement notre expertise et notre champ d'exercice. De plus, une publication intitulée *Repérage et processus menant au diagnostic de la maladie d'Alzheimer et d'autres troubles neurocognitifs* (Institut national d'excellence en santé et services sociaux (INESSS) 2015, mise à jour 2017) soutenait et soutient toujours notre argumentaire, car elle s'appuie sur les meilleures données scientifiques et lignes directrices internationales, sur des données contextuelles (p. ex. le contexte légal), et sur des savoirs expérimentiels provenant notamment d'experts cliniciens de diverses professions et de chercheurs québécois. L'INESSS avait alors recommandé l'adoption d'une approche interprofessionnelle qui inclue notamment la contribution des ergothérapeutes.

L'Ordre fait preuve de persévérance et poursuit son objectif de faire le nécessaire pour que le MSSS tienne compte de sa position, c'est-à-dire que le MSSS favorise une collaboration interprofessionnelle optimale, dans le respect des compétences

et du champ d'exercice des ergothérapeutes pour le plus grand bénéfice de la clientèle et de leurs proches.

Récemment, les travaux de l'Ordre en la matière auront permis d'entreprendre des échanges avec d'autres ordres professionnels concernés par ce sujet. L'Ordre des psychologues du Québec, le Collège des médecins du Québec et l'Ordre des infirmiers et infirmières du Québec ont décidé de réitérer auprès du MSSS les enjeux soulignés par l'OEQ. Plus spécifiquement, ces ordres ont communiqué formellement leurs préoccupations, notamment à l'égard des documents de référence et de formation du Plan Alzheimer élaboré sous l'égide du MSSS. Ces préoccupations portaient notamment sur les enjeux relatifs à la collaboration interdisciplinaire et sur les libellés prêtant à équivoque quant à la finalité des outils de repérage recommandés.

Conséquemment, dans un esprit d'ouverture et de collaboration, le MSSS a proposé d'inclure un représentant des ordres ci-devant énumérés au sein de son Comité consultatif de mise en œuvre qui étudie actuellement l'ensemble des développements réalisés et révisé le déploiement des phases subséquentes du Plan Alzheimer (Comité consultatif Alzheimer). Ce comité joue un rôle-conseil important et de haut niveau stratégique. En effet il doit, entre autres, promouvoir le déploiement des meilleures pratiques à l'échelle provinciale et promouvoir l'instauration des normes de qualité fondées sur des données probantes et les meilleures pratiques reconnues pour l'ensemble des parties interpellées par l'offre de service.

Finalement, après consultation entre les ordres précédemment mentionnés, il fut décidé que le représentant interordres au sein de ce comité proviendrait de l'OEQ, ce dernier ayant été le principal instigateur de la démarche. À ce titre, la représentante interordres s'est jointe au comité consultatif Alzheimer en mars dernier. L'OEQ est très fière de cette représentation auprès du MSSS, car il s'agit clairement d'une avancée pour la suite des choses dans cet important dossier.

TRAVAUX DE L'ORDRE

Outils de communication de l'Ordre : nouveautés à venir

Les travaux concernant les outils de communication de l'Ordre se poursuivent. Dernièrement, vous avez été invité à participer à un sondage vous permettant de partager avec nous vos idées de titre pour la nouvelle publication de l'Ordre et pour l'infolettre. Vous avez été nombreux à participer et vos idées très créatives ont permis aux équipes de l'Ordre de trouver ces nouvelles appellations. C'est ainsi que la nouvelle publication, qui sera disponible en décembre prochain se nommera *Occupation : ergothérapeute*. Pour ce qui est de l'infolettre mensuelle, qui débutera à la fin de l'été, elle s'appellera *InfoOEQ*.

L'Ordre fera aussi son apparition sur les médias sociaux sous peu. Une page Facebook sera mise en ligne au courant de l'été. De cette façon, l'Ordre souhaite rejoindre davantage le grand public, dans la perspective de sa mission, la protection du public. Vous serez avertis de l'ouverture de la page dès que possible. Nous comptons sur vous pour « aimer » la page et la partager auprès de vos cercles d'amis afin de créer une communauté vivante et dynamique qui a l'ergothérapie à cœur.



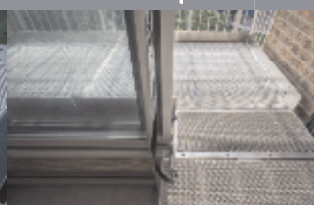
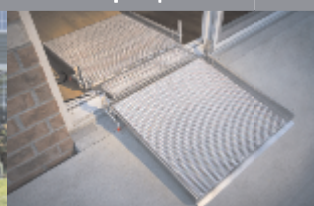
GO RAMPE
Vente et location de rampes pour fauteuils roulants, partout au Québec

Rampes modulaires

Rampes passe-seuil

Rampes portatives

Plates-formes pour balcon



Meilleure surface antidérapante sous toutes conditions
Plancher d'aluminium à mailles ouvertes permettant à l'eau d'être évacuée instantanément.

COMMUNIQUEZ AVEC NOUS

Bénéficiez de nos services-conseils et obtenez une estimation sans frais dans un délai de 24 à 48 heures.

Fabriqué au Québec

Go Rampe inc.
C.P. 44033 SUCC St-Nicolas
Lévis, Québec G7A 4X3
info@gorampe.com
gorampe.com

1-888-957-2673

GO RAMPE
RAMPES POUR FAUTEUILS ROULANTS

TRAVAUX DE L'ORDRE

Programme d'inspection professionnelle 2019-2020

Mise en contexte

Tel que l'exige le Code des professions, un programme de surveillance général de l'exercice de la profession doit être élaboré par le comité d'inspection professionnelle (CIP), approuvé par le comité exécutif (CE) de l'Ordre et diffusé aux membres.

Le CE a approuvé le présent programme de surveillance générale de l'exercice de la profession lors de sa séance du 9 avril 2019. Le CIP entend ainsi accomplir son mandat de surveillance générale de l'exercice de la profession par les membres de l'OEQ.

1) L'inspection portant sur la compétence

1.1 L'inspection de la pratique de la psychothérapie (avec visite)

Les travaux pour revisiter le référentiel d'activités professionnelles lié à l'exercice de la profession de psychologue au Québec et faire une proposition au CA quant aux normes de compétences attendues pour les ergothérapeutes-psychothérapeutes n'ayant pas encore été achevés, il n'y a pas d'inspection des ergothérapeutes-psychothérapeutes au programme 2019-2020.

1.2. L'inspection de la pratique de l'ergothérapie (sans visite)

Le CIP prévoit procéder à l'inspection portant sur la compétence de 400 ergothérapeutes.

Un ergothérapeute pourrait être inspecté si celui-ci réalise, au cours du programme 2019-2020, des activités axées sur la prestation de services d'ergothérapie fournis directement à un client ou conçus pour un client, ou sur la prise de décision à l'égard de services requis, et ce, exclusivement à partir de dossiers de clients préparés par un autre ergothérapeute ou un autre professionnel et s'il répond à l'un des critères suivants :

- un minimum de 1 an d'expérience professionnelle et une inspection précédente ou une évaluation des compétences par le comité d'admission datant de plus de trois ans;
- une première inscription plus de trois ans après l'obtention du permis de l'Ordre ou une réinscription au tableau des membres après y avoir fait défaut pendant plus de trois ans (lorsqu'une évaluation des compétences n'a pas été jugée requise par le comité d'admission avant de permettre l'inscription au tableau des membres);
- après s'être abstenu pendant plus de trois ans de réaliser des activités axées sur la prestation de services d'ergothérapie fournis directement à un client ou conçus pour un client, ou sur la prise de décision à l'égard de services requis, et ce, exclusivement à partir de dossiers de clients préparés par un autre

ergothérapeute ou un autre professionnel;

- après avoir exercé la profession pendant moins de 600 heures au cours des trois années précédant sa dernière inscription au tableau des membres;
- un changement majeur de domaine principal (santé physique, santé mentale), de services offerts ou de clientèle;
- une inspection de contrôle prévue en 2019-2020;
- les inspections visant la vérification du maintien des acquis à la suite de la réussite, au cours d'une année précédente, d'un stage de perfectionnement imposé par le comité d'admission;
- les ergothérapeutes pour qui le CIP ou le syndicat de l'Ordre demande une inspection professionnelle;
- les membres ayant fait l'objet d'une inspection professionnelle avant ou au cours du programme d'inspection 2008-2009;
- les membres dont le numéro de permis est « 13- » et moins, qui n'ont jamais fait l'objet d'une inspection professionnelle.

1.3 Le processus portant sur l'inspection de la compétence

Le processus d'inspection professionnelle, auquel peut s'ajouter une évaluation approfondie qui permet d'apprécier le plus justement possible la pratique professionnelle des ergothérapeutes, est composé des éléments suivants :

- l'analyse du dossier d'inspection professionnelle soumis par l'ergothérapeute, soit le questionnaire d'autoévaluation, les portfolios professionnels annuels et deux dossiers clients;
- la demande de documentation supplémentaire : lorsqu'une vérification plus approfondie d'un problème lié au dossier d'inspection professionnelle soumis par l'ergothérapeute lors de l'inspection sans visite est nécessaire avant que le comité ne décide du suivi à lui donner;
- l'entrevue téléphonique : lorsque l'analyse du dossier professionnel soumis par l'ergothérapeute laisse entrevoir un problème particulier dans la pratique professionnelle de l'ergothérapeute et que des renseignements supplémentaires sont nécessaires avant que le comité ne décide du suivi à donner à l'inspection sans visite;
- la visite dans le milieu de pratique : lorsque l'analyse du dossier professionnel soumis par l'ergothérapeute révèle un problème important dans la pratique professionnelle de l'ergothérapeute et qu'une vérification plus approfondie est nécessaire avant que le comité ne décide du suivi à donner à l'inspection;

- l'inspection particulière : lorsque l'analyse du dossier professionnel révèle un problème important dans la pratique professionnelle de l'ergothérapeute qui fait douter de sa compétence professionnelle.

2) L'inspection des aspects clinico-administratifs liés à l'exercice de la profession d'ergothérapeute dans le secteur privé

Le CIP prévoit de procéder à l'inspection des aspects clinico-administratifs liés à l'exercice de la profession d'ergothérapeute dans le secteur privé en réalisant 60 visites de lieux d'exercice du secteur privé.

Les critères suivants seront utilisés pour sélectionner les ergothérapeutes à inspecter :

- les ergothérapeutes exerçant dans un lieu d'exercice du secteur privé qui n'a pas encore été inspecté;
- les ergothérapeutes pour qui le CIP ou le syndicat de l'Ordre demande une inspection professionnelle;
- les ergothérapeutes pour qui une inspection de contrôle est prévue en 2019-2020.

Le processus d'inspection portant sur les aspects clinico-administratifs liés à l'exercice de la profession d'ergothérapeute dans le secteur privé

Ce type d'inspection est composé des éléments suivants :

- la réponse à un questionnaire d'autoévaluation basé sur les normes définies dans le Cadre de référence;
- une visite du lieu d'exercice visant tous les ergothérapeutes exerçant dans le lieu d'exercice sélectionné à la suite de cette inspection;
- une méthode d'évaluation approfondie utilisée pour l'inspection de la compétence pourrait également être retenue par le CIP s'il le juge opportun, soit la demande de documentation supplémentaire, l'entrevue téléphonique, une visite supplémentaire du milieu ou une inspection particulière.

3) Le comité d'inspection professionnelle

Le CIP est composé de quatorze (14) ergothérapeutes, dont une ergothérapeute-psychothérapeute, qui exercent dans des secteurs d'activités différents et qui sont reconnus par leurs pairs pour la qualité de leur pratique professionnelle. Deux ergothérapeutes de la permanence de l'Ordre, dont l'une assure la présidence du comité, coordonnent le programme. Soutenus par les membres du CIP, dix-sept (17) inspecteurs procéderont à la réalisation du programme d'inspection de la compétence et trois (3) inspecteurs effectueront les visites d'inspection pour le secteur privé.

L'ORDRE ET SES PARTENAIRES

Plan d'action en santé mentale du ministère de la Santé et des Services sociaux : un forum sur la santé mentale chez les jeunes

En vue de guider l'élaboration du prochain Plan d'action en santé mentale, le ministère de la Santé et des Services sociaux a entrepris une vaste démarche de consultation qui se déroulera en plusieurs étapes. Dans un premier temps, un forum concernant la santé mentale chez les jeunes s'est tenu le 13 mai dernier. Les participants réunis à ce forum, notamment des jeunes, des proches, des experts issus du réseau de la santé et des services sociaux, du milieu communautaire, du milieu de la recherche et de nombreux partenaires intersectoriels, ont été invités à s'exprimer et à partager leurs préoccupations, leurs pistes de réflexion et leurs idées, en vue d'instaurer une vision partagée des rôles et des responsabilités du réseau de la santé et des services sociaux et de ses partenaires. Les ordres professionnels concernés par la santé mentale y ont été invités dont l'Ordre des ergothérapeutes du Québec. En conclusion de ce Forum, deux projets structurants ont été annoncés. Le premier concerne le déploiement d'un modèle de soins par étape dont le déploiement sur tout le territoire du Québec devrait être complété au printemps 2020. Le deuxième est un investissement de 20 M\$ pour assurer la pérennité du projet Aire ouverte, un réseau

de services intégrés et adaptés aux besoins des jeunes de 12 à 25 ans, et pour permettre son déploiement dans quatre nouvelles régions à l'automne. À la suite de ce forum, une consultation web a été ouverte, et ce jusqu'au 21 juin, afin de donner l'occasion à toute personne ou organisation qui le souhaitait de se prononcer sur les enjeux et les défis liés à l'organisation des services de santé mentale pour les jeunes.

Un second Forum est envisagé à l'automne 2019 et concernera cette fois les services de santé mentale offerts aux adultes et aux personnes âgées. Par la suite, les orientations dégagées par ces deux forums feront l'objet d'une vaste consultation satellite à l'hiver 2020. Cette démarche se conclura par la rédaction du Plan d'action en santé mentale. L'Ordre sera partie prenante de cette démarche afin de favoriser la juste utilisation des compétences des ergothérapeutes, et ce, au bénéfice d'un accès et d'une qualité des services auprès de cette population. Vous pourriez être invité à contribuer de diverses façons. L'Ordre vous tiendra informé tout au long de cette importante démarche.

ÉCHOS DES MEMBRES

Des ergothérapeutes obtiennent d'importantes bourses



Le Fonds de recherche du Québec – Santé (FRQS) a récemment remis d'importantes bourses à des ergothérapeutes pour les projets suivant :

Janie Gobeil pour son projet « Évaluation des effets à court terme de l'Accompagnement-citoyen personnalisé d'intégration communautaire (APIC) sur la santé et la participation sociale des aînés : un essai contrôlé à répartition aléatoire pragmatique et multicentrique »;

Marie-Hélène Lévesque pour son projet « Effets et rentabilité du Lifestyle Redesign® chez les aînés : un essai clinique à répartition aléatoire-implantation ».

D'autre part, Alexandra Lecours a aussi reçu une importante bourse de carrière en santé et en sécurité du travail des Fonds de recherche du Québec — Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail pour son programme de recherche « Mesure et développement du comportement préventif au travail chez les travailleurs ayant subi une atteinte à la santé nécessitant des services de réadaptation ».

Félicitations!

BABILLARD

ABC de l'argumentation – 2^e édition

L'ABC de l'argumentation coécrit par Marie-Josée Drolet, Mireille Lalancette et Marie-Ève Caty vient d'être réédité cet hiver. Cette deuxième édition propose un contenu revu et corrigé et comprend trois nouveaux chapitres. Plus précisément, le livre traite de l'histoire de la rhétorique et de l'argumentation, donne la définition de l'argumentation et présente une méthode pour développer des arguments convaincants ainsi que des outils pour développer des plans lorsqu'on tente de convaincre. Ce livre vise à soutenir l'ergothérapeute dans son rôle d'agent de changement social (*advocacy* ou défense d'une cause).

L'ABC de l'argumentation est disponible aux Presses de l'Université du Québec.



Encore
Mobility Wheelchairs

Encore plus de confort, de fonctionnalité et de style.

brodaseating.com/quebec
1 (844) 552-7632

BRODA



MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE

Consultation des membres sur la cotisation à venir

Philippe Boudreau, erg.
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE

Depuis l'an dernier, en raison des modifications apportées au Code des professions par l'entrée en vigueur de la Loi modifiant diverses lois concernant principalement l'admission aux professions et la gouvernance du système professionnel (projet de loi n° 11), de nouvelles obligations ont transformé les pouvoirs conférés aux membres réunis en assemblée générale annuelle (AGA). En effet, auparavant, les membres réunis en AGA devaient approuver le montant de la cotisation annuelle ainsi que nommer les vérificateurs chargés de vérifier les livres et les comptes de l'Ordre.

Dorénavant, les membres réunis en AGA doivent :

- Approuver la rémunération des administrateurs élus ; et
- Nommer les vérificateurs chargés de vérifier les livres et comptes de l'Ordre.

Vous vous souviendrez que depuis l'an dernier, les membres ne doivent plus approuver le montant de la cotisation annuelle. Toutefois, le conseil d'administration de l'Ordre doit fixer le montant de la cotisation annuelle **en tenant compte des commentaires exprimés par les membres dans le cadre de deux consultations des membres :**

- Une qui se déroulera au moins 30 jours avant l'AGA ; et
- Une seconde consultation tenue pendant l'AGA après avoir obtenu un résumé des commentaires transmis lors de la première consultation.

La première consultation vous sera communiquée par courriel au courant du mois d'août.

Bâtir sur l'expérience de l'an passé

Au cours de la consultation de l'année dernière, plus de 330 membres ont fait part de leurs commentaires sur le montant de la cotisation, mais également concernant les activités de l'Ordre. Ces commentaires ont non seulement été entendus, mais ils ont généré des réflexions et des actions au sein de l'Ordre. Bien que le contexte de cette consultation puisse paraître particulier puisque les membres n'ont plus le pouvoir de fixer la cotisation, l'Ordre y accorde une grande importance et souhaite connaître l'opinion des membres afin d'en tenir compte dans ses futures décisions et actions.

BABILLARD

Fondation
ADAPTE-TOIT

Connaissez-vous la Fondation Adapte-toit ?

La Fondation Adapte-toit a pour mission de soutenir les personnes handicapées (personnes souffrant de lésions de la moelle épinière) dans l'aménagement accessible et adapté de leurs logements, d'avoir un impact concret et direct sur leur processus d'adaptation et de réalisation et de contribuer à améliorer considérablement leur qualité de vie au quotidien, ainsi que celle de leur famille et entourage.

Si vous travaillez auprès de cette clientèle et que vous croyez qu'un de vos clients pourrait bénéficier des services de la Fondation, consultez le site Web : <https://fondationadaptetoit.org/>

Haïti : développement de services de réadaptation – un besoin continu !

L'École de réadaptation de l'Université de Sherbrooke coordonne des stages au Foyer Saint-Camille en Haïti depuis 2011. Au cours des années, les services évoluent et les partenariats avec la communauté s'enrichissent. Pas-à-pas, l'apport de la réadaptation se fait reconnaître. Le recrutement de superviseurs ergothérapeutes et physiothérapeutes est en cours pour les années 2019-2021. Pour s'engager, il faut avoir une ouverture à apprendre sur les défis de la santé mondiale, une curiosité interculturelle et une volonté de travailler en équipe interdisciplinaire avec créativité pour intervenir auprès d'enfants et d'adultes dans un contexte de ressources limitées. Si vous voulez participer à ce projet, vous pouvez contacter Carmen Moliner au 819-821-8000 poste 72909 ou Carmen.Moliner@usherbrooke.ca.

Nous sommes les spécialistes en système d'hygiène personnel depuis 1991

Essai à domicile
GRATUIT
info@visibilite.ca

LÈVE PERSONNE POUR TOILETTE

Permet à l'utilisateur de se relever et de s'asseoir sur la toilette avec aisance, en toute sécurité.

- Fixe ou mobile
- Au dessus de la toilette ou en format commode
- 3 tailles disponibles
- Stable et sécuritaire
- Facile à installer
- Avec ou sans bidet



LS-100, 200, 400

SYSTÈME D'HYGIÈNE PERSONNEL (SIÈGE BIDET)

Nos bidets procurent une hygiène efficace, autonome et sécuritaire.

- Eau tiède
- Siège chauffant
- Séchoir intégré
- Contrôle sans-fils
- Installation facile

Aussi disponible en version BARIATRIQUE

Essai à domicile
GRATUIT
info@visibilite.ca

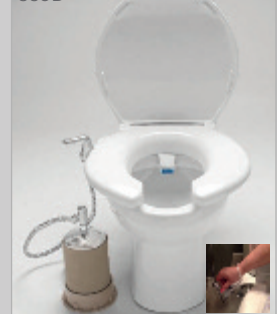
Galaxy 5000



Innovita



335B



ÉCHOS DE L'ORDRE

Nomination d'Isabelle Sicard à titre de directrice du développement et de la qualité de l'exercice



Isabelle Sicard

L'Ordre a annoncé en mai dernier la nomination d'Isabelle Sicard, ergothérapeute, au poste de directrice du développement et de la qualité de l'exercice. Détentrice d'un baccalauréat en ergothérapie de la faculté de médecine de l'Université McGill et d'un diplôme d'études supérieures en gestion des HEC, madame Sicard agissait depuis 2009 à titre de syndique adjointe de l'OEQ. Ayant une forte connaissance des enjeux et des dossiers de l'Ordre, elle saura mettre à profit ses compétences de gestionnaire et son professionnalisme dans le cadre de cette nouvelle fonction.

TRAVAUX DE L'ORDRE

Création d'un comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie

Le Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie des administrateurs du conseil d'administration d'un ordre professionnel (ci-après le Règlement) est entré en vigueur en septembre 2018. Ce nouveau règlement adopté par l'Office des professions a pour fonction de « préserver et renforcer le lien de confiance du public et des membres des ordres professionnels dans l'administration des ordres, de favoriser la transparence au sein des ordres, de responsabiliser les membres de leur conseil d'administration aux enjeux éthiques et déontologiques et d'y sensibiliser la direction générale de l'Ordre » (article 1 du Règlement).

Il y a plusieurs années déjà, l'Ordre s'était doté d'un code d'éthique des administrateurs du conseil d'administration. Afin de se conformer à ce nouveau règlement, l'OEQ a révisé ce document et y a apporté les ajustements requis. Ce nouveau document est disponible sur le site Web de l'Ordre à la page À propos de l'Ordre/conseil d'administration et comité exécutif.

De plus, le Règlement impose qu'un comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie soit constitué afin d'examiner et d'enquêter sur toute information reçue relativement à un manquement aux normes d'éthiques et de déontologie par un administrateur. Conformément au Règlement, le comité est composé de trois personnes :

- M^{me} Constance Leduc, à titre de personne dont le nom figure sur la liste à partir de laquelle sont nommés par l'Office les administrateurs qui représentent le public, mais cette personne n'est pas une administratrice de l'Ordre ;
- M^{me} Monique Martin, à titre d'ancienne administratrice de l'Ordre ;
- M^{me} Annie Carrier, à titre de membre de l'Ordre ayant une expérience et une expertise en matière de déontologie et d'éthique. Cette personne ne doit pas être administratrice de l'Ordre, ni une employée ou une personne liée à l'Ordre.

La prochaine étape de ce comité sera de se doter d'un règlement intérieur. Dès qu'il sera adopté, il sera rendu public, notamment sur le site Web de l'Ordre et dans le rapport annuel de l'Ordre.

FAITES PARTIE D'UNE TRADITION D'EXCELLENCE

ERGOTHÉRAPEUTES RECHERCHÉS

Prime de recrutement de 400\$*

CLINIQUES PRIVÉES
CENTRES HOSPITALIERS
CENTRES D'HÉBERGEMENT
MAINTIEN À DOMICILE

Accès à un portail web vous permettant de faire vous-même votre horaire, temps partiel ou temps plein selon vos disponibilités!

Salaires avantageux.

KM et/ou frais de subsistance payés pour plusieurs régions.

Assurances collectives et REER collectifs disponibles.

Bonus lors de référencement de personnel et/ou lors d'un transfert d'agence.*



PLACEMENT EN SANTÉ

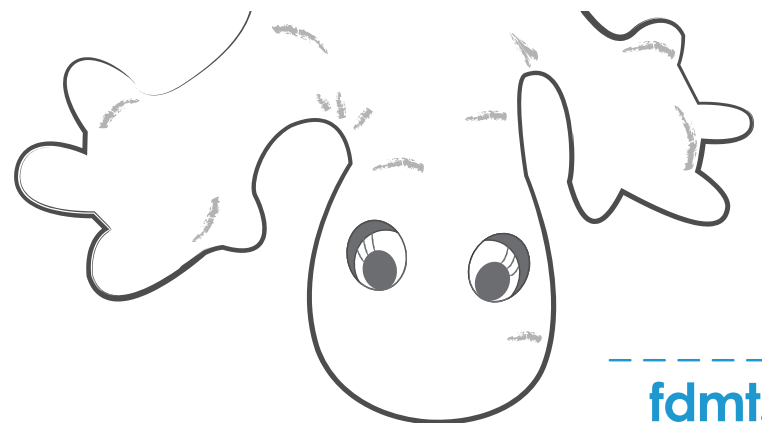
Code Bleu Placement en Santé : UN MONDE DE POSSIBILITÉS!

PARTOUT AU QUÉBEC
codebleu.ca



cv@codebleu.ca
1-877-343-BLEU

*Certaines conditions s'appliquent



matériel éducatif et
outils sensoriels

fdmt
MANIMO

TRAVAUX DE L'ORDRE

Accès aux dossiers professionnels en milieu scolaire

L'Ordre a été mis au fait de diverses préoccupations concernant l'accessibilité par certains intervenants scolaires à des renseignements concernant des élèves et versés par les ergothérapeutes dans des dossiers professionnels dont ils ont la garde.

Dans une optique d'assurer un continuum de services et de soutenir l'interdisciplinarité dans les milieux scolaires, et ce, en respectant les enjeux de confidentialité, les ordres dont leurs professionnels sont engagés par les commissions scolaires du Québec tiennent à rappeler les règles qui encadrent la tenue de dossiers et la transmission de l'information en milieu scolaire.

Ces règles, comme nous le verrons plus amplement ci-après, diffèrent selon la provenance du mandat et le type de renseignements visé.

Les professionnels employés par les commissions scolaires (CS) interviennent généralement auprès d'élèves à la suite d'une demande de service (mandat) provenant :

- A. d'une commission scolaire, d'un directeur d'école, d'un professeur ou d'une équipe-école afin de satisfaire aux obligations prescrites par la *Loi sur l'instruction publique* (ci-après nommés mandats « école/CS »); ou
- B. de l'élève ou de ses parents (ci-après appelé mandats « frappe à la porte »);

Dans les deux types de mandat, le professionnel, dont l'ergothérapeute, est tenu de verser tous les renseignements qu'il détient sur un élève dans un dossier professionnel dont il est le « **gardien** » (responsable de l'accès). En ce qui a trait au mandat « école/CS », le dossier professionnel est souvent appelé « dossier professionnel institutionnel » (ci-après appelé DPI)¹ (parfois aussi appelé « dossier professionnel de l'organisme » - DPO). Pour ce qui est du mandat « frappe à la porte », le dossier professionnel est généralement appelé « dossier confidentiel du professionnel » (ci-après appelé le DCP).

Les services offerts par les ergothérapeutes en milieu scolaire découlant habituellement d'un mandat « école/CS », nous nous attarderons davantage sur cette question, et n'aborderons que sommairement le cas du mandat « frappe à la porte ».

A. Mandats « école/CS »

Certains renseignements concernant les élèves et colligés par un professionnel, dont l'ergothérapeute, dans le cadre de l'exécution de son mandat « école/CS » ou découlant de celui-ci **doivent être accessibles à divers intervenants scolaires** (professeurs, autres professionnels, directeur, Commission scolaire, etc.) puisque ces renseignements sont **nécessaires** à la compréhension, au suivi et à la prise de décision éclairée en regard des mesures, moyens ou services à rendre à l'élève.

Dans les milieux scolaires, des mécanismes ont été prévus pour s'assurer du partage ou de la communication de ces renseignements, notamment

- le dossier d'aide particulière (DAP) : il s'agit d'un dossier retrouvé au sein des CS et contenant les informations

généralement accessibles à l'ensemble des intervenants qui gravitent auprès de l'élève.

- la présence d'un responsable de l'accès au dossier professionnel : le responsable de l'accès (aussi appelé « gardien du dossier ») s'assure que l'accès au DPI est effectué en conformité avec la réglementation et les normes applicables.

Il peut toutefois arriver que ces mécanismes ne soient pas suffisants pour assurer une communication fluide des renseignements **en lien avec le mandat « école/CS »** et **nécessaires à l'exercice des fonctions** d'une personne qui a qualité pour le recevoir, par exemple lorsqu'un professionnel a besoin d'une information ne se retrouvant pas au DAP (p.ex. certaines données évaluatives provenant d'un autre professionnel) et que le professionnel responsable de l'accès au DPI soit absent. Ainsi, l'obtention dès le départ du consentement libre et éclairé permettra d'assurer cette communication fluide dans le respect de la législation applicable.

Par ailleurs, puisque la communication de certains renseignements aux intervenants concernés s'inscrit dans la finalité de l'intervention du professionnel, on comprendra que cette communication fait partie intégrante du processus d'intervention du professionnel et en est alors indissociable. Ainsi, le consentement à l'intervention devient lui aussi indissociable de la communication des renseignements y afférent auprès des personnes autorisées. Il importe donc que le parent (ou l'élève de 14 ans ou plus) comprenne dès le départ **qu'en acceptant que l'élève reçoive le service offert par l'ergothérapeute dans le cadre du « mandat école/CS », il accepte que certains renseignements recueillis dans le cadre de ce service soient accessibles à certains intervenants scolaires, lorsque cela s'avère nécessaire à leurs fonctions.**

Pour ce faire, le consentement obtenu par le professionnel avant l'exécution de son mandat devrait préciser, en sus des informations relatives aux services professionnels offerts :

- les motifs de la collecte de renseignements effectuée par le professionnel (le mandat donné à celui-ci);
- l'usage qui sera fait des renseignements recueillis et les catégories de personnes qui y auront accès : il revient à la commission scolaire de déterminer les catégories de professionnels² qui, en l'absence du responsable de l'accès au dossier (gardien du dossier), auront un accès direct aux renseignements contenus au DPI qui sont en lien avec leur mandat (critère de pertinence) et nécessaires à l'exercice de leurs fonctions (critère de nécessité);
- les conséquences pour la personne concernée d'un refus ainsi que des droits d'accès et de rectification prévus par la *Loi sur l'accès*. Ces conséquences sont déterminées par la commission scolaire.

Il devrait donc n'y avoir qu'un seul consentement visant à la fois les services

offerts et le partage de renseignements y afférent et ce consentement devrait être obtenu avant l'exécution du mandat par le professionnel.

Si certains renseignements au DPI peuvent être rendus accessibles à toute personne ayant qualité pour le recevoir au sein de l'école/CS dans l'exercice de ses fonctions, il n'en va pas de même de tous les renseignements. C'est notamment le cas des **renseignements sous restriction** suivants :

- tout renseignement obtenu dans le cadre de la réalisation de son mandat mais qui n'est **pas directement lié** au mandat et/ou qui n'est **pas nécessaire** à l'exercice des fonctions des autres intervenants scolaires (p. ex. : confiance, signalement aux autorités : DPJ, services policiers, ...);
- les **données brutes et non interprétées** (en conformité avec l'article 13 du Règlement sur la tenue des dossiers et des cabinets de consultation et sur la cessation d'exercice des membres de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec)

Par conséquent, le milieu doit collaborer avec le professionnel pour la mise en place de moyens permettant l'accessibilité aux renseignements requis (tel qu'indiqué précédemment) et la protection des renseignements sous restriction, tel que précédemment énuméré.

Finalement, le professionnel qui accède au DPI d'un autre professionnel doit inscrire audit DPI quels renseignements ont été consultés ou communiqués, à qui et à quel moment et doit justifier au dossier le caractère de nécessité et de pertinence.

B. Mandats « frappe à la porte »

Tel que mentionné précédemment, il arrive que certains professionnels offrent des

services suite à une demande émanant non pas de l'école/CS mais plutôt de l'élève ou ses parents (ex : soutien en psychologie pour une situation personnelle problématique).

On comprendra que ces renseignements ne sont ni **en lien avec le mandat « école/CS »** ni **nécessaires à l'exercice des fonctions** des autres intervenants. Ainsi, ils ne sont pas accessibles aux intervenants scolaires, à moins d'une autorisation explicite en ce sens donnée par l'élève ou ses parents ou d'une disposition expresse de la loi (ex : art. 60.4 du Code des professions – pour prévenir un acte de violence).

¹ L'obligation qu'a le professionnel de tenir un dossier professionnel ne l'exempte pas de verser certains renseignements au dossier d'aide particulière (qui sera défini plus loin dans le présent article), ce dernier étant géré par la CS.

² Considérant la nature clinique et sensible des renseignements se trouvant dans le DPI, nous croyons que cet accès ne devrait être permis qu'aux professionnels régis par le Code des professions. Sous la juridiction des ordres professionnels, il s'agit là d'un facteur de protection supplémentaire pour la commission scolaire notamment quant au respect du critère de nécessité. Cette façon de procéder, soit de désigner un groupe restreint, est d'ailleurs recommandé par la commission d'accès à l'information.

ÉCHOS DES MEMBRES

Une ergothérapeute au cœur d'un projet de création participative

Émilie Demers, ergothérapeute au Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) et danseuse professionnelle, est au cœur d'un important projet artistique né d'une collaboration avec la compagnie Ample Man Danse, la Fabrique culturelle de Télé-Québec et le CHUM. *En ces lieux, ils danseront* permet la rencontre entre des danseurs professionnels et un groupe de patients atteints de douleurs chroniques. En tout, quatre « vidéodanses » seront interprétées par les professionnels et filmées dans quatre lieux inusités du CHUM. Un documentaire sera aussi réalisé tout au long du parcours de création et mettra en lumière le pouvoir transformateur de l'art. L'ergothérapeute présentera d'ailleurs le projet au prochain congrès de l'International Association for Dance Medicine and Science qui aura lieu à Montréal du 24 au 27 octobre 2019. La diffusion des « vidéodanses » est prévue pour l'automne sur La Fabrique culturelle. Un projet à suivre !

LES ERGOTHÉRAPEUTES ET LA RECHERCHE

Aborder la sexualité avec une clientèle post-AVC en réadaptation

Louis-Pierre Auger

ERGOTHÉRAPEUTE À L'HÔPITAL DE RÉADAPTATION VILLA MEDICA, ÉTUDIANT À LA MAÎTRISE EN SCIENCES DE LA RÉADAPTATION À L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL (UEM) ET MEMBRE ÉTUDIANT DU CENTRE DE RECHERCHE INTERDISCIPLINAIRE EN RÉADAPTATION (CRIR).

L'Ordre est heureux de partager avec vous le résultat des travaux de recherche de Monsieur Louis-Pierre Auger, récipiendaire de la bourse de recherche projet de recherche clinique 2016. Rappelons qu'un des engagements des récipiendaires est de rédiger un article pour publication par l'Ordre.

En tant qu'ergothérapeutes, nous sommes exposés depuis nos premières années de formation universitaire à la pratique basée sur les données probantes (Satterfield et al., 2009). Comme cliniciens, il arrive régulièrement que des situations cliniques soulèvent chez nous des questionnements qui nous amènent à nous replonger dans nos livres, à consulter nos collègues ou à entamer une recherche dans la littérature scientifique afin de nous soutenir dans notre pratique. Toutefois, bien que la recherche dans le domaine de la réadaptation soit en plein essor, il arrive la plupart du temps que la littérature disponible ne réponde que partiellement à nos besoins, si littérature sur le sujet il y a. J'ai vécu cette situation lorsque j'ai réalisé que la sexualité des personnes vivant une situation de handicap n'était que rarement considérée dans leur réadaptation.

Je travaillais alors à temps plein dans le programme de neurologie interne de l'Hôpital de réadaptation Villa Medica, offrant majoritairement des services à des personnes ayant subi un accident vasculaire cérébral (AVC). Après une brève revue de la littérature, j'ai constaté qu'il figurait parmi les recommandations canadiennes en réadaptation de l'AVC que la sexualité soit abordée auprès des patients suivis en réadaptation (Hebert et al., 2016). Après plusieurs années à travailler en réadaptation fonctionnelle intensive post-AVC, je savais qu'il y avait un écart entre la recherche et la pratique au niveau de la sexualité.

Ayant ciblé ma question de recherche, j'ai décidé d'entreprendre un projet visant à intégrer davantage la sexualité dans le suivi des patients post-AVC suivis en réadaptation. Pensant de prime abord réaliser un projet de recherche tout en

poursuivant ma pratique clinique, l'envergure de la tâche et mon besoin d'acquiescer davantage de connaissances m'ont amené à choisir d'entreprendre une maîtrise en sciences de la réadaptation à l'UdeM, codirigée par mesdames Annie Rochette et Frédérique Courtois, à l'automne 2017.

On dit souvent que le succès dans les études supérieures est lié à trois facteurs : la relation avec la direction de recherche, le projet de recherche et le financement. De mon côté, le facteur manquant était le financement, ce qui m'a amené à y penser à deux fois avant de prendre ma décision. J'ai tout de même choisi de me lancer, appuyé par les gestionnaires de mon milieu clinique qui m'ont libéré de mes tâches afin d'entreprendre mes études de maîtrise. Peu de temps avant d'entreprendre mes études, la chance m'a souri. En mai 2017, soit environ trois mois avant de commencer la maîtrise, j'ai reçu ma première bourse, soit la bourse de recherche clinique 2016 de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec (OEQ). Cette bourse est destinée aux ergothérapeutes désirant réaliser un projet de recherche dans leur milieu concernant un ou des besoins à combler dans leur pratique.

La bourse de recherche clinique de l'OEQ m'a été bénéfique sur plusieurs plans. Premièrement, elle m'a permis de commencer mes études à la maîtrise à temps plein sans m'endetter. Deuxièmement, la bourse de recherche clinique de l'OEQ était une preuve tangible de l'appui de mon ordre professionnel dans la conduite de ce projet explorant un domaine novateur autant pour la pratique de l'ergothérapie que pour le domaine de la réadaptation, soit la sexualité. Finalement, la bourse de recherche de l'OEQ m'a permis d'étoffer mon dossier professionnel en recherche, ce qui est capital pour les demandes de bourses d'études aux grands organismes subventionnaires tels que les Fonds de recherche en santé du Québec ou les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC).

J'ai mené mon projet de recherche intitulé « Implantation d'un dépistage des difficultés sur le plan sexuel auprès d'une clientèle post-AVC en réadaptation : une étude qualitative » au cours de l'année 2018. Le but de mon étude d'implantation était d'explorer s'il était faisable d'intégrer une nouvelle pratique clinique visant à mieux cibler les personnes post-AVC désirant que la sexualité soit abordée au cours de leur réadaptation interne ou externe. J'ai eu le plaisir de collaborer avec plus d'une quinzaine de mes collègues cliniciens de l'Hôpital de réadaptation Villa Medica, dont six ergothérapeutes. Ce sont eux qui se sont retroussés les manches et qui ont fait l'expérience d'intégrer le dépistage des difficultés sur le plan sexuel à leur pratique en réadaptation post-AVC. Ils nous ont ensuite fait part de leur expérience, des facteurs ayant influencé l'implantation et de leurs recommandations pour le futur. Un total de six patients ont aussi partagé leur vécu et leurs perceptions au moyen d'entrevues individuelles. La période d'implantation, soit la phase active du projet, s'est déroulée de mai à octobre 2018. Nous en sommes maintenant à analyser les résultats et nous préparerons ensuite leur diffusion afin de faire avancer les connaissances dans le domaine. Parmi les résultats préliminaires de l'étude, nous avons pu mettre en évidence que la relation thérapeutique était plus importante que la discipline du professionnel pour aborder la question de la sexualité, ce qui était perçu autant par les patients que les intervenants. Nous avons aussi ciblé plusieurs facteurs qui ont limité l'utilisation du dépistage des difficultés sur le plan sexuel dans la pratique clinique des intervenants, ce qui nous permettra de mieux préparer d'autres projets d'implantation en sexualité. Finalement, c'est un total de 28 patients qui ont eu l'occasion d'aborder la sexualité au cours de leur réadaptation post-AVC. Ceci représente un gain important lorsqu'on considère que la majorité des intervenants participant à l'étude n'avaient abordé la sexualité avec

aucun de leurs patients dans l'année précédant le début de l'étude. Nous nous sommes donc rapprochés des recommandations canadiennes en réadaptation de l'AVC, mais encore beaucoup de travail reste à faire pour que la sexualité soit intégrée de façon soutenue dans les pratiques en réadaptation post-AVC.

En tant qu'étudiant aux cycles supérieurs, le financement qui nous est attribué a une influence concrète et directe sur ce que nous pouvons accomplir dans nos études, et sur les retombées de nos projets pour la communauté. Les organismes qui offrent des bourses d'études et des subventions, tel l'OEQ, ont un grand pouvoir pour faire avancer la recherche et la pratique de demain en réadaptation. On dit souvent que la bourse la plus difficile à aller chercher est « LA » première. En tant qu'ergothérapeute, je suis fier que MA première bourse soit celle qui m'a été attribuée par mon ordre professionnel.

Remerciements :

Merci à mes directrices de maîtrise, Annie Rochette et Frédérique Courtois, ainsi qu'à mes collaboratrices Evelina Pituch et Johanne Filiatrault, pour leur soutien dans la réalisation de mon projet de recherche. Merci à l'Hôpital de réadaptation Villa Medica de m'avoir libéré pour réaliser mes études, ainsi qu'aux patients, intervenants et gestionnaires de cet établissement qui ont participé de près ou de loin à mon projet de recherche. Merci à l'OEQ, à l'École de réadaptation de l'Université de Montréal, au CRIR et aux IRSC pour leur soutien financier.

Hebert, D., Lindsay, M. P., McIntyre, A., et al. (2016). Canadian stroke best practice recommendations: Stroke rehabilitation practice guidelines, update 2015. *International Journal of Stroke*, 11(4), 459-484. <https://doi.org/10.1177/1747493016643553>

Satterfield, J. M., Spring, B., Brownson, R. C., et al. (2009). Toward a transdisciplinary model of evidence-based practice. *Milbank Q*, 87(2), 368-390. <https://doi.org/10.1111/j.1468-0009.2009.00561.x>



TVR TECHNOLOGIES INC.

Spécialiste en adaptation de véhicules et remorques pour personnes à mobilité réduite

595, rue Lanaudière
Repentigny (Québec) J6A 7N1

1 888 919-2555

www.tvrtechnologies.com

info@tvrtechnologies.com

PRIORITÉ À LA MOBILITÉ



MEMBRE ACCRÉDITÉ



L'ORDRE ET SES PARTENAIRES

Observatoire des tout-petits – l'accès aux soins de santé chez les tout-petits

L'Observatoire des tout-petits a publié en avril dernier son dossier *Accès aux soins de santé pour les femmes enceintes et les tout-petits de familles migrantes*. L'accès à des soins de santé pendant la grossesse et pour les enfants pendant la petite enfance peut sembler une évidence. Toutefois, bien que le Québec dispose d'un système public universel de soins de santé, certains enfants ne semblent pas y avoir accès. Le dossier vise à mieux

comprendre les enjeux entourant l'accès aux soins de santé pour les femmes enceintes et les tout-petits migrants, grâce aux données disponibles dans la littérature scientifique et dans certaines enquêtes menées localement.

<https://tout-petits.org/publications/dossiers/acces-soins-de-sante-migrants/>

EN DIRECT DU GOUVERNEMENT

Institut de la statistique du Québec – Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire 2016-2017

L'Institut de la statistique du Québec a diffusé dernièrement un document réalisé à partir des données de *L'enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire 2016-2017*. La publication analyse trois problématiques importantes : le sommeil insuffisant, la violence à l'école et le risque de décrochage scolaire. Les résultats complets sont disponibles sur le site Web de l'Institut de la statistique du Québec.

<https://bit.ly/30cLLMJ>

Accès par les ergothérapeutes au Dossier Santé-Québec

Le Dossier santé Québec (DSQ) est un outil informatique qui permet le partage de renseignements de santé jugés essentiels aux services de première ligne et au continuum de soins. Il est géré par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ). L'accès au DSQ est régi par la Loi sur le partage de certains renseignements de santé (LPCRS). Cette loi détermine les conditions de gestion des renseignements de santé et les termes de leur communication, conservation, utilisation, sécurité et confidentialité. La LPCRS encadre la sécurité en ce qui a trait à l'identification des intervenants et des organismes qui ont accès au règlement de santé, à l'identification des contextes de soins au sein desquels l'accès au DSQ est autorisé et à l'attribution des autorisations d'accès. Finalement, elle détermine aussi les droits des usagers.

Depuis le 29 janvier dernier, un nouveau règlement d'application de la LPCRS détermine de nouveaux intervenants qui peuvent avoir accès au DSQ en plus de ceux déjà établis par la loi. Dans le cadre de ce règlement d'application de la LPCRS, les ergothérapeutes qui exercent leur profession dans un centre exploité par un établissement, dans un cabinet privé de médecin ou dans un centre médical spécialisé pourront avoir accès au DSQ.

L'Ordre travaille actuellement avec la RAMQ pour réaliser les travaux requis afin de donner l'accès au DSQ aux ergothérapeutes qui y ont droit. Des discussions auront aussi lieu à l'automne 2019 pour déterminer les sections du DSQ qui seront accessibles aux ergothérapeutes.

L'Ordre vous tiendra informés de l'avancement de ce dossier et vous communiquera, dès que possible, l'information concernant l'attribution des autorisations d'accès.

L'ORDRE ET SES PARTENAIRES

Projet de réadaptation en santé mondiale de l'Université McGill



Des anciens lauréats, un physiothérapeute invité d'Amar Seva Sangam au Tamil Nadu, en Inde, et plusieurs membres de l'équipe du corps professoral du programme de réadaptation en santé mondiale.

L'École d'ergothérapie et de physiothérapie de l'Université McGill a récemment lancé le projet de réadaptation en santé mondiale. Ce groupe de travail s'implique activement dans la recherche, le renforcement des capacités ainsi que dans plusieurs partenariats locaux et internationaux. Entre autres activités, trois bourses de collaboration humanitaire d'une valeur de 2000 dollars ont récemment été créées. Chaque année, ces bourses sont attribuées pour aider les étudiants en ergothérapie et en physiothérapie à réaliser des stages cliniques en contexte de santé mondiale. Au fil des ans, l'École d'ergothérapie et de physiothérapie a développé des partenariats communautaires et durables. Ces milieux offrent des stages cliniques enrichissants et des opportunités d'apprentissage et de recherche sur le terrain. Ces partenariats émergent directement des pays d'accueil à faible ou moyen revenus tels que l'Inde, le Zanzibar et l'Afrique du Sud. Ils couvrent aussi des communautés mal desservies au Canada, comme les neuf communautés des Terres-Cries de la Baie James.

Pour plus d'informations : Global Health Rehabilitation Initiative (GHRI), <https://www.mcgill.ca/spot/initiatives/global-health>

CARNET D'ADRESSE WEB

Office des personnes handicapées – réussite éducative des élèves handicapés

L'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) mène une campagne de sensibilisation afin de favoriser la réussite éducative des élèves handicapés. L'OPHQ propose, entre autres, une série de capsules vidéo qui présente des cas concrets de bonnes pratiques et d'expériences positives en ce domaine. À visionner : l'histoire de Marie-Pier et celle de Thomas qui mettent tous les deux en lumière la contribution importante des ergothérapeutes à leur parcours respectif.

<https://bit.ly/2RoaSqc>

Technologie d'assistance pour les personnes vivant avec des incapacités

Les ergothérapeutes François Routhier et Véronique Flamand de l'Université Laval, en partenariat avec Alexandre Campeau-Lecours, professeur-chercheur en ingénierie de la réadaptation à l'Université Laval ont produit une vidéo montrant comment, grâce au travail de l'étudiant à la maîtrise en génie mécanique Philippe Turgeon, ils sont parvenus à créer un bras mécanisé qui aide les personnes aux prises avec des incapacités motrices aux membres supérieurs.

<https://bit.ly/2Q4enmD>



CENTRE OSTÉOPATHIQUE
DU QUÉBEC

CENTRE OSTÉOPATHIQUE DU QUÉBEC

Le Centre ostéopathique du Québec est une institution d'excellence offrant une formation complète en ostéopathie qui est reconnue par Ostéopathie Québec. Notre programme de formation est accrédité par la SOFEDUC. Le programme d'enseignement du C.O.Q., sans cesse amélioré et mis à jour, permet la formation de cliniciens prudents, compétents, efficaces et maîtres de leur savoir.

● Formation d'excellence en ostéopathie

Le programme entier comprend **1 365 heures**. Chaque année d'étude comprend 25 jours de cours répartis en six séminaires. Afin d'assurer l'homogénéité des groupes, le C.O.Q. exige comme préalable à l'inscription le respect des critères établis par Ostéopathie Québec. Si vous désirez de plus amples informations, communiquez avec nous au (514) 384-1271. Visitez également notre site Internet au www.coq.org.



✓ PRENEZ NOTE

Le Centre ostéopathique du Québec tiendra des soirées d'information, de 19 h à 22 h, aux dates suivantes :

À Montréal

Le jeudi 23 mai 2019
et le lundi 19 août 2019
dans la salle 204 du Centre St-Pierre,
1212, rue Panet.

À Québec

Rencontre sur demande.

LE BUREAU DU SYNDIC AVISE

La vérification administrative de la CNESST : que dois-je savoir ?

Au cours des derniers mois, plusieurs ergothérapeutes sujets aux vérifications administratives de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) ont consulté le bureau du syndic pour savoir comment répondre à ces vérifications et quels documents fournir afin de concilier le respect du secret professionnel auquel a droit le travailleur et les obligations contractuelles de l'ergothérapeute envers l'agent payeur. Le présent article vise à apporter une réponse claire aux ergothérapeutes.

Pour ce faire, nous avons d'abord clarifié ce qu'est une vérification administrative de la CNESST et à nouveau examiné les lois et les règlements sur l'assistance médicale et le secret professionnel. Cela nous a amenés, en collaboration avec la CNESST, à préparer cet article à l'intention des ergothérapeutes afin de leur permettre de concilier les obligations en cause.

Qu'est-ce qu'une vérification administrative de la CNESST ?

La vérification administrative de la CNESST est réalisée dans le cadre du Règlement sur l'assistance médicale (chapitre A-3.001, r. 1). Elle est généralement aléatoire et vise à vérifier auprès des fournisseurs de services d'assistance médicale si le service a effectivement été rendu, quand et par qui.

Quelles sont les obligations des ergothérapeutes visés par une vérification administrative de la CNESST ?

Les ergothérapeutes visés par une vérification administrative de la CNESST doivent collaborer avec cette dernière et lui transmettre les documents et renseignements requis aux fins de ladite vérification, tout en s'assurant de préserver le secret professionnel auquel le travailleur a droit.

De fait, bien que la CNESST puisse avoir accès à certains renseignements ou documents inclus dans le dossier de l'ergothérapeute en application de sa loi et de ses règlements, elle n'a pas accès à l'entièreté du dossier du travailleur et il appartient à l'ergothérapeute d'en préserver le secret professionnel.

Quels sont les documents ou renseignements que les ergothérapeutes visés par une vérification administrative doivent transmettre à la CNESST ?

Dans le cadre d'une vérification administrative, les ergothérapeutes doivent transmettre à la CNESST les seuls renseignements suivants, relatifs aux services professionnels qu'ils ont rendus à un travailleur dans le cadre de l'application du Règlement sur l'assistance médicale :

- la date du service professionnel rendu ;
- l'acte professionnel posé (évaluation initiale, soin ou traitement) ;
- le nom de l'intervenant de la santé (l'ergothérapeute) qui a rencontré le travailleur ;
- la signature du travailleur ;
- la signature de l'intervenant de la santé (l'ergothérapeute) ayant rendu le service.

Pour s'acquitter de cette obligation, diverses options s'offrent aux ergothérapeutes, en fonction de la date à laquelle les services ont été rendus :

Services rendus depuis le 24 mai 2018

Depuis la date d'entrée en vigueur des modifications au Règlement sur l'assistance médicale le 24 mai 2018, tout physiothérapeute, thérapeute en réadaptation physique et ergothérapeute qui rend des services dans le cadre de ce règlement doit tenir un registre (article 15 du Règlement) indiquant, pour chaque séance :

- la date ;
- l'acte professionnel posé (évaluation initiale, soin ou traitement) ;
- le nom de l'intervenant de la santé (l'ergothérapeute) qui a rencontré le travailleur
- la signature du travailleur.

De plus, bien que cela ne soit pas prévu par le Règlement sur l'assistance médicale, la CNESST demande que le registre soit signé par l'intervenant de la santé (l'ergothérapeute) ayant rendu le service.

En cas de vérification administrative par la CNESST, c'est l'extrait pertinent de ce registre, accompagné au besoin des annexes III (compte) et III.1 (rapport) du Règlement sur l'assistance médicale, qui doit être remis à la CNESST.

Tout autre renseignement contenu dans le dossier du travailleur est protégé par le secret professionnel et de ce fait ne doit pas être transmis à la CNESST. Ainsi, afin d'éviter de transmettre des renseignements qui ne doivent pas l'être, l'ergothérapeute aurait tout avantage à se doter d'un mécanisme de fonctionnement où les informations requises par le registre en question sont dans une section séparée et accessible.

Services rendus avant le 24 mai 2018

Pour les services rendus avant le 24 mai 2018, l'ergothérapeute devra transmettre à la CNESST les seuls extraits de son dossier comportant les renseignements mentionnés plus haut, lorsque disponibles et existants, tout en s'assurant de caviarder tout autre renseignement qui pourrait s'y trouver.

Dans le cas où les informations mentionnées ci-devant ne se trouvent nulle part ailleurs que dans les notes évolutives de l'ergothérapeute, ce dernier devra soumettre les extraits pertinents de ses notes évolutives, qu'il aura préalablement pris soin de caviarder afin d'y retirer toute information non prévue comme précédemment mentionné.

Au besoin, l'ergothérapeute devra de plus transmettre à la CNESST les annexes III (compte) et III.1 (rapport) du Règlement sur l'assistance médicale pertinente.

En cas de doute sur la nécessité ou la pertinence de transmettre un document ou un renseignement à la CNESST, quant au respect de vos obligations professionnelles envers le travailleur et bénéficiaire de vos services, dont son droit au secret professionnel, n'hésitez pas à communiquer avec le bureau du syndic de l'Ordre.

FORMATION CONTINUE

9^e Colloque annuel de l'Ordre

Le prochain colloque annuel de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec aura lieu le 26 septembre prochain au Centre d'événements et de congrès interactif (CECI) Trois-Rivières et aura pour thème « L'éthique au cœur de ma pratique ». Nous vous invitons à consulter le programme complet du colloque sur le Portail.OEQ. Sur place, un salon des exposants vous donnera la chance de rencontrer divers partenaires, mais aussi les équipes de l'Ordre à qui vous pourrez poser vos questions concernant l'inspection professionnelle et le bureau du syndic. Si vous ne pouvez être parmi nous, sachez que l'Ordre vous offre à nouveau la possibilité de suivre le colloque à distance en Webdiffusion. Inscrivez-vous sans tarder !

BABILLARD

Gala des Prix TI en santé et services sociaux

Le Point en santé et services sociaux lance cette année le *Gala des Prix TI en santé et services sociaux*, qui récompense les projets et réalisations en matière de technologie de l'information implantés dans le réseau de la santé et des services sociaux. Un gala de remise de prix aura lieu le 7 novembre prochain.

En tout, sept prix sont octroyés :

- Équipe médicale innovante ;
- Établissement de santé novateur ;
- Leader du Changement ;
- Relève en TI santé ;
- Solution e-santé recherche clinique ;
- Intelligence artificielle ;
- Solution e-Santé de l'année.

LE GALA Prix TI en santé et services sociaux

La date limite pour poser sa candidature est le 16 août 2019.

Pour plus de détails et pour poser votre candidature : <http://www.lepointensante.com/gala/>

UNE MAÎTRISE ET QUATRE MICROPROGRAMMES DE 2^e CYCLE EN PRATIQUES DE LA RÉADAPTATION



Formations créditées à temps partiel pour les ergothérapeutes d'expérience

Les fins de semaine à Longueuil et en ligne

Êtes-vous à la recherche de perfectionnement axé sur votre pratique? Communiquez avec nous!

Josee.Labelle@USherbrooke.ca

1 888 463-1835, poste 61767

USherbrooke.ca/readaptation/longueuil

UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

ÉCHOS DES MEMBRES

Des prix Stars du réseau de la santé remis à des ergothérapeutes

Dans le cadre de la Journée Santé, organisée par la Caisse Desjardins du Réseau de la santé et qui s'est tenue le 25 avril dernier, des ergothérapeutes se sont vu remettre des Prix SRS (Prix Stars du Réseau de la santé).

Les Prix SRS ont été créés par la Caisse Desjardins du Réseau de la santé et visent à souligner et à reconnaître l'implication des professionnels du réseau de la santé et des services sociaux dans leur objectif d'offrir de meilleurs soins à la population. De façon plus précise, ces prix permettent aux professionnels de la santé d'être reconnus par leurs pairs pour les différentes initiatives qu'ils ont mises de l'avant dans leur département ou établissement.

En premier lieu, un groupe du service des aides techniques (SAT) du Centre de réadaptation Constance Lethbridge (CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal), mené par Sébastien Thibault, ergothérapeute, s'est vu décerner un prix dans la catégorie Simple. Ce prix est remis à une équipe qui a su simplifier les tâches ou processus et améliorer les façons de faire dans leur établissement. L'équipe a créé une procédure de vérification de la présence de punaises de lit sur les fauteuils roulants de leurs clients. Ceci a pour impact de limiter la propagation des parasites en isolant les équipements contaminés.

Ensuite, Émilie Demers, ergothérapeute au CHUM et danseuse professionnelle ainsi que Samar Muslemani, ergothérapeute au CLSC de Chicoutimi et sa collègue Camélia Mailhot-Tanguay se sont vu remettre un prix dans la catégorie Projet moderne. Le prix Projet moderne est décerné à une équipe pour un projet qui génère des avantages pour les patients et leur famille en mettant de l'avant de nouvelles façons de faire.

Le projet d'Émilie Demers, *En ces lieux, ils danseront*, est un projet de création participative mené avec des danseurs professionnels et un groupe de patients atteints de douleurs chroniques (Voir article en page 11). Le projet de Samar Muslemani pour sa part consiste en un guide de pratique qui vise à favoriser la sexualité et la vie amoureuse des adultes présentant une maladie neuromusculaire.

Toutes nos félicitations aux lauréats!

Sur la première photo, de gauche à droite : Martin Levac, directeur général de la Caisse Desjardins du Réseau de la santé, Ronald Pichette, président du conseil d'administration de la Caisse Desjardins du Réseau de la santé, Élise Jobin et Sébastien Thibault du groupe des aides techniques (SAT) du Centre de réadaptation Constance Lethbridge (CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal), et Monique Simard, vice-présidente, développement des affaires La Personnelle assurances générales.

Sur la deuxième photo, de gauche à droite : Martin Levac, directeur général de la Caisse Desjardins du Réseau de la santé, Ronald Pichette, président du conseil d'administration de la Caisse Desjardins du Réseau de la santé, Émilie Demers, ergothérapeute, Simon Ampleman, chorégraphe et Monique Simard, vice-présidente, développement des affaires La Personnelle assurances générales.

Pour en savoir plus sur les prix « Stars du réseau de la santé » : <https://journeesante.ca/>



ÉCHOS DE L'ORDRE

Bienvenue aux nouveaux membres

L'Ordre des ergothérapeutes du Québec présente les nouveaux membres qui se sont récemment joints à la profession. Nous sommes fiers de les accueillir et leur souhaitons une carrière à la hauteur de leurs aspirations.

Béland, Élisabeth	Lepage, Catherine
Blais, Marie-Pier	Lepage, Gabriel
Bouchard, Audrey	Malo-Leclerc, Ingrid
Briand, Sarah	Marcotte, Justine
Brochu, Océanne	Marquis, Frédéric
Bujold, Roxanne	Ménard, Rébecca
Charpentier, Éliane	Mercier, Anne-Sara
Côté, Laurie-Anne	Pelichet, Morgane
Côté-Boulanger, Mariane	Pelletier, Laurie-Anne
Croisette, Étienne	Powell, Stacy
Dore, Josianne	Rahimaly, Sarah
Dubé-Bergeron, Emmanuelle	Rail, Alexandra
Duguay, Anne-Marie	Rouleau, Claude
Gagné, Gabriella	St-Cyr, Florence
Gaumont, Véronique	St-Germain-Lavoie, Maude
Germain, Stéphanie	Tremblay, Alexandre
Godard, Sandrine	Tremblay, Annie-Pier
Groleau, Jade	Vachon, Émilie
Harvey, Joannie	Vaillancourt-Ruel, Maude
Henry-Michaud, Béatrice	Vézina, Audrey
Jacob-Goldman, Elizabeth	Worgan, Rachel
Labrecque, Lorijane	Yvars, Frédérique
Larochelle, Emma	
Lavallée, Aurélie	

Médecus Savard OXYBEC

Chef de file en matière de produits et services de soins à domicile au Québec

Le Groupe Médecus vous offre la meilleure solution et un service exemplaire.

Comment?

1 Représentants sur la route disponible pour visites à domicile. Réponse en 24h !

2 Service après-vente incomparable

3 Prix concurrentiels et produits de haute qualité

4 La plus vaste gamme de produits offerts dans le domaine au Québec



Contactez vos représentants !

Pour plus d'informations ou pour un rendez-vous.

Montréal | 1 866 525-3757

Québec | 1 800 463-6436

Estrie | 1 800 361-9911

Outaouais | 819 431-2364

FORMATION CONTINUE - OEQ

Programme de formation continue 2019-2020

L'Ordre est heureux de vous présenter son programme de formation continue 2019-2020. Cette année encore, plus de 40 activités sont prévues, incluant notre colloque annuel. Vous en trouverez les descriptifs sur le Portail.OEQ. Nous vous informerons en cours d'année des dates et des thématiques qui s'ajouteront. Comme vous le savez, certaines formations sont très demandées, aussi nous vous invitons à vous inscrire en ligne dès que cela vous est possible.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires ou pour des activités de formation sur demande: Corinne Parmentier, adjointe administrative à la formation continue, 514 844-5778, poste 250 ou parmentierc@oeq.org.

FORMATIONS EN LIGNE

Balises encadrant la rédaction des écrits en ergothérapie pour une clientèle atteinte de troubles neuropsychologiques ou mentaux	GRATUIT
Dépistage des troubles cognitifs chez l'adulte et la personne âgée	
Déontologie : système professionnel et obligations déontologiques	GRATUIT
Utiliser la pratique réflexive afin d'améliorer ses compétences professionnelles	GRATUIT
Mieux connaître le Référentiel de compétences et le portfolio électronique	GRATUIT

FORMATIONS EN SALLE

FORMATIONS EN SALLE	DATES
Atelier – Réaliser une démarche d'amélioration de sa pratique à l'aide du Référentiel de compétences et du portfolio électronique	Montréal – 28 novembre 2019
Intervention de l'ergothérapeute auprès de personnes adultes ou âgées présentant des difficultés à s'alimenter	Montréal – 10 et 11 octobre 2019
Comment soutenir notre identité professionnelle et notre raisonnement clinique grâce aux modèles conceptuels	Montréal – 28 et 29 octobre 2019
Dépistage et effets de la déficience visuelle sur le quotidien des adultes et des aînés	Montréal – 27 janvier et 24 février 2020
Gestion des mesures de contrôle (contention et isolement) : rôle de l'ergothérapeute	Québec – 23 septembre et 28 octobre 2019 Montréal – 19 février et 25 mars 2020
Tenue de dossiers en ergothérapie : habiletés de rédaction – Niveau avancé	Montréal – 10 décembre 2019 Québec – 16 mars 2020
Prévention et traitement des plaies de pression	Québec – 9 septembre et 7 octobre 2019 Montréal – 27 janvier et 24 février 2020
Prévention de l'isolement en santé mentale adulte : une approche interprofessionnelle	Dates à venir

FORMATIONS HYBRIDES (En ligne et en salle) DATES

L'évaluation de l'inaptitude : approches éthique, juridique et clinique et processus d'évaluation	Longueuil – 7 et 8 novembre 2019 Québec – 12 et 13 mars 2020
Gestion des mesures de contrôle (contention physique) : rôle de l'ergothérapeute pour une clientèle DI/TSA	Dates à venir
Optimiser l'autonomie des personnes âgées ayant un déficit cognitif pour une clientèle en CLSC, CHSLD et réadaptation	Montréal – 11 novembre et 9 décembre 2019 Québec – 10 février et 16 mars 2020
Optimiser l'autonomie des personnes âgées ayant un déficit cognitif pour une clientèle en soins aigus	Longueuil – 17 février et 23 mars 2020
Optimiser l'autonomie des personnes âgées ayant un déficit cognitif – Niveau 2 : l'intervention	Longueuil – 13 janvier 2020 Québec – 21 février 2020
Favoriser l'émergence de la motivation à agir chez les personnes aux prises avec des difficultés à s'engager dans l'occupation	Longueuil – 13 mars 2020 Québec – 20 mars 2020
SÉCuRE : approche contextualisée et réflexion explicite à l'évaluation à domicile de la sécurité à domicile en santé mentale	Longueuil – 18 octobre 2019 Québec – 27 mars 2020

COLLABORATION AVEC CAPRIT

Apprendre à négocier efficacement	Longueuil – 14 et 15 novembre 2019
Effectuer une prise de décision partagée avec le travailleur référent pour une incapacité au travail (lecture + cours en salle)	Longueuil – 28 février et 27 mars 2020
Évaluer et favoriser le retour au travail des personnes absentes en raison de troubles mentaux courants	Longueuil – 20 novembre 2019 Québec – 2 avril 2020

COLLABORATION AVEC L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Impacts des difficultés cognitives sur les habitudes de vie : modèles théoriques et applications cliniques	Montréal – 24 et 25 octobre 2019 Québec – 27 et 28 novembre 2019
Impacts des difficultés cognitives sur les habitudes de vie : modèles théoriques et applications cliniques – enjeux d'application	Montréal – 7 février 2020 Québec – 27 mars 2020
Le choix d'instrument de mesure pour une clientèle en santé mentale	Montréal – 15 avril 2020 Québec – 15 avril 2020

FORMATION CONTINUE - AUTRES ORGANISMES

Activités offertes par d'autres organismes

La publication de l'information sur les activités offertes par d'autres organismes ne signifie pas que l'Ordre approuve les formations annoncées ni qu'il s'en porte garant. Pour plus de renseignements sur ces activités offertes par des organismes indépendants de l'Ordre ou pour vous inscrire, veuillez communiquer avec l'organisme qui donne la formation.

Consultez le Portail.OEQ dans la section « Activités de formations offertes par d'autres organismes » afin d'obtenir la liste plus complète et le calendrier mis à jour régulièrement. Vous y retrouverez aussi les hyperliens vers des programmes universitaires québécois de deuxième et troisième cycles les plus pertinents à la profession.

FORMATIONS

THÈME	DOULEURS NEUROPATHIQUES – FORMATION MODULAIRE DE 8 JOURS
Organisme :	Réseau de rééducation sensitive de la douleur
Date et lieu :	du 11 au 14 septembre (2 ^e partie) et du 16 au 19 septembre 2019 (1 ^{re} partie) à Montréal
Renseignements :	http://www.neuropain.ch/fr/enseignement/calendrier
THÈME	LA MÉTHODE MONTESSORI ADAPTÉE POUR PERSONNES ATTEINTES DE TROUBLES COGNITIFS
Organisme :	Centre Montessori Alzheimer Canada
Date et lieu :	11 septembre à Gatineau, 12 septembre à Sherbrooke et 18 septembre 2019 à Jonquière
Renseignements :	www.montessori-alzheimer.com
THÈME	PROGRAMME D'AUTOCOMPASSION EN PLEINE CONSCIENCE : ATELIER D'INITIATION
Organisme :	Autocompassion Montréal
Date et lieu :	27 septembre 2019 de 9 h à 16 h à Montréal
Renseignements :	https://autocompassionmtl.wixsite.com/autocompassion ou autocompassionmontreal@gmail.com
THÈME	SENSIBILISATION AU DEUIL EN CONTEXTE DE MORT TRAUMATIQUE
Organisme :	Praxis, centre de développement professionnel de la Faculté des arts et des sciences de l'Université de Montréal
Dates et lieux :	3 octobre 2019 ou 11 mars ou 28 avril 2020 à Montréal, 17 octobre 2019 à Québec, 12 décembre 2019 à Joliette, 6 février 2020 à Sherbrooke, 3 avril 2020 à Gatineau, 23 avril 2020 à Val-d'Or
Renseignements :	https://praxis.umontreal.ca/accueil/
THÈME	ÉVALUATION ET TRAITEMENT DE L'ÉCRITURE – ABC BOUM !
Organisme :	L'ergothérapie de la maison à l'école
Date et lieu :	du 9 au 12 octobre 2019 de 8 h 30 à 16 h 30, à Montréal
Renseignements :	https://www.edme.org/formations_traitement_ecriture.php
THÈME	RECONNAÎTRE ET DÉPISTER LES PARTICULARITÉS RELIÉES AU TSA LORS DE L'ÉVALUATION INITIALE EN ERGOTHÉRAPIE
Organisme :	Clinique de réadaptation Carolyne Mainville (CRCM)
Dates :	10 octobre 2019 et 31 janvier 2020
Renseignements :	https://www.crcm.ca/boutique/
THÈME	PROGRAMME INTENSIF : AUTOCOMPASSION EN PLEINE CONSCIENCE
Organisme :	Autocompassion Montréal
Date et lieu :	du 15 au 20 octobre 2019 à Sainte-Lucie des Laurentides
Renseignements :	https://autocompassionmtl.wixsite.com/autocompassion/copie-de-programme-8-semaines
THÈME	ANIMATION D'UN GROUPE DE SOUTIEN POUR PERSONNES ENDEUILLÉES
Organisme :	Praxis, centre de développement professionnel de la Faculté des arts et des sciences de l'Université de Montréal
Dates et lieux :	21-22 octobre 2019 ou 30-31 janvier 2020 à Montréal, 13-14 novembre 2019 à Sherbrooke, 19-20 février 2020 à Québec
Renseignements :	https://praxis.umontreal.ca/accueil/
THÈME	LA DYSPHAGIE CHEZ L'ENFANT
Organisme :	Clinique pédiatrique de dysphagie et d'ergothérapie
Dates :	22-23-24 octobre 2019 (21 heures de formation) à l'Université de Sherbrooke, campus de Longueuil
Renseignements :	514 360-7083 poste 102; info@cliniquedpe.ca ; www.cliniquedpe.ca
THÈME	CONFÉRENCE SCERT 2019 SUR LES CONDITIONS NEURODÉVELOPPEMENTALES
Organisme :	Centre d'étude, recherche et d'entraînement de l'École le Sommet
Date et lieu :	1 ^{er} novembre 2019 à Montréal
Renseignements :	www.summit-scert.com/conference ou scert@summit-school.com
THÈME	RÉFLÉCHIR AUX DIMENSIONS ÉTHIQUES DE SA PRATIQUE POUR MIEUX AGIR
Organisme :	Association québécoise des ergothérapeutes en pratique privée
Date et lieu :	18 novembre 2019 de 9 h à 16 h à Saint-Léonard
Renseignements :	https://aqepp.com/nos-formations/ ou aqepp.formations@hotmail.com
THÈME	INTRODUCTION À L'ENTRETIEN MOTIVATIONNEL
Organisme :	PsyMontréal Inc.
Dates et lieu :	25 et 26 novembre 2019, 23 et 24 mars 2020, 1 ^{er} et 2 juin 2020 à Montréal
Renseignements :	https://psymontreal.com/formations-entretien-motivationnel/
THÈME	SUPERVISION PROFESSIONNELLE EN SANTÉ MENTALE
Organisme :	Association québécoise des ergothérapeutes en pratique privée
Date et lieu :	28 novembre 2019 de 9 h à 16 h à Saint-Léonard
Renseignements :	https://aqepp.com/nos-formations/ ou aqepp.formations@hotmail.com

CONGRÈS – COLLOQUES – SYMPOSIUM

THÈME	CONGRÈS : COMPÉTENCES EXÉCUTIVES ET APPRENTISSAGES SCOLAIRES : COMMENT INTERVENIR
Organisme :	Groupe Éduco
Dates et lieu :	du 2 au 4 octobre 2019 à Montréal
Renseignements :	https://groupeeduc.com/
THÈME	CANADIAN ASSOCIATION ON GERONTOLOGY CAG 2019 : NAVIGATING THE TIDES OF AGING TOGETHER – 48TH SCIENTIFIC AND EDUCATIONAL MEETING
Organisme :	Canadian association on gerontology
Dates et lieu :	24 au 26 octobre 2019, Moncton, Nouveau-Brunswick
Renseignements :	https://cag2019.ca/
THÈME	9^e ATELIER CANADIEN DE LA RÉADAPTATION À LA CONDUITE AUTOMOBILE
Organisme :	CIUSSS de la Capitale-Nationale – Institut de réadaptation en déficience physique du Québec
Dates et lieu :	29-30-31 octobre 2019 à Québec
Renseignements :	https://www.ciuiss-capitalenationale.gouv.qc.ca/expertise-et-partenariat/colloques-congres-et-conferences/9Atelier_cond_auto